



COMPTE-RENDU INTÉGRAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 février 2022

Ainsi, l'an deux mille vingt-deux, le 23 février à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique.

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 27.

Étaient présents : (22)

Mme Valérie BERNABÉ, M. Philippe ESNault, M. Hubert GAUTRAIS, M. Régis GEORGET,
Mme Anne GERBEAU, M. Pascal GORIAUX, M. Patrice GUÉRIN, Mme Elizabeth IZEL,
Mme Blandine JOHRA, Mme Annette JOSSO, Mme Anaëlle LE GROGNEC, M. Ewen LE NOAC'H,
M. Gilbert LEPORT, M. Jean-Baptiste LESAGE, M. Jean-François MACÉ, M. Jean-Bernard MOUSSET,
Mme Badia MSSASSI-BEAUCHER, M. Laurent RABINE, M. Gilles RIEFENSTAHL,
Mme Nadège SALMON, Mme Estelle TAILLEBOIS, Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD.

Absents ayant donné un pouvoir : (5)

M. Gwendal BÉDOUIN a donné pouvoir à Mme Annette JOSSO
Mme Marine KECHID a donné pouvoir à M. Laurent RABINE
Mme Nathalie LE FAUCHEUR a donné pouvoir à M. Ewen LE NOAC'H
M. Mickaël MASSART a donné pouvoir M. Laurent RABINE
Mme Karine MONVOISIN a donné pouvoir à Mme Elizabeth IZEL

Secrétaire de séance :

M. Patrice GUÉRIN

PRÉAMBULE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 09.

M. le Maire : En introduction de ce Conseil municipal, je vais vous communiquer quelques informations. La première concerne l'atelier de concertation, qui est organisé par COBA (Agence d'urbanisme) demain à 19 heures, en salle Cassiopée. Vous êtes bien sûr invités à y participer, mais davantage en tant que citoyens qu'en tant qu'élus. Nous organisons cette concertation pour enrichir notre connaissance des attentes des Macériennes et Macériens, ces ateliers étant réservés aux seuls Macériens, bien sûr. La deuxième information concerne les élections. Nous vous avons préparé un tableau de permanence pour les prochaines élections présidentielles. Les créneaux ont été préremplis de manière à ce que la participation de chacun soit équitable. Bien sûr, si ceux-ci ne vous conviennent pas, vous pouvez opérer des changements entre vous en prenant garde, toutefois, à ce qu'un assesseur échange avec un autre assesseur, un président de bureau avec un autre président de bureau, et un conseiller qui n'est ni assesseur ni président avec un conseiller qui n'est ni assesseur ni président. En cas de changements, vous voudrez bien les communiquer rapidement à Audrey WEISS ou à Margaux DUMONT en fonction de leur présence. Je vais vous faire passer les feuilles.

M. le Maire procède à la distribution du tableau de permanence relatif aux prochaines élections présidentielles.

M. le Maire : Autre information concernant la braderie de printemps de l'APE (Association des Parents d'Élèves) des écoles publiques. Elle aura lieu le 1^{er} mai 2022. Vous pouvez déjà le noter sur votre agenda. Élisabeth, je crois que tu avais également une information.

Mme Elizabeth IZEL : Oui, j'avais une information concernant la mise en réseau du catalogue commun des médiathèques de la CCVIA (Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné) qui est effective depuis le mardi 15 février dernier, ce qui permet à tous les adhérents d'emprunter des ouvrages dans la bibliothèque ou médiathèque de leur choix à la seule condition d'aller les chercher sur site et de les rapporter sur ce même site.

D'autre part, le vendredi 25 mars 2022 aura lieu la projection du documentaire de Suzanne LEMARECHAL à la médiathèque à 20 heures 30, documentaire qui relate son voyage d'études en Amérique du Sud et ses nombreuses rencontres d'artistes de *street art*. Suzanne sera présente à la soirée pour débattre avec les spectateurs à l'issue de la projection, avec une jauge à 50 personnes et une entrée gratuite.

M. le Maire : Merci, Élisabeth. Gilles a une information également.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Cela concerne la semaine des alternatives aux pesticides, pour vous informer qu'elle se déroulera sur la commune du 20 au 30 mars prochain, sur une semaine. Hier soir, nous avons une réunion. Nous avons bien avancé sur le programme. Je pense que presque tout ce que nous avons vu va se faire. Il y aura des expositions Photos, des plantations d'arbres fruitiers avec les écoles. Si cela fonctionne, il y aura aussi des portes ouvertes ou des ateliers municipaux avec séances de broyage, c'est-à-dire que les gens, au lieu d'aller à la déchetterie, pourront amener leurs broyats, et en plus, ils visiteront les ateliers où auront lieu des explications de tous les outils, machines, etc. C'est donc en bonne voie, et je crois que ce sera intéressant. Deux associations suivent bien sûr le mouvement : Nature Loisirs, et les Jardins familiaux qui, eux aussi, feront une petite porte ouverte pour inciter de nouveaux adhérents à venir les rejoindre. Voilà. J'en ai terminé.

M. le Maire : Très bien, merci. Ewen avait également une information.

M. Ewen LE NOAC'H : Je voulais juste dire qu'il y avait une reprise de contact avec la commune de Belmonte au Portugal, et notamment avec Madame Margarida Menezes qui est chargée de la relation au Comité de jumelage. Un premier rendez-vous par visio a été envoyé pour leur demander s'ils étaient disponibles, mais ils ne l'étaient pas. Nous sommes donc dans l'attente d'une deuxième date pour fixer cela.

J'ai une autre information au niveau du jumelage allemand : du 29 juillet au 6 août 2022 aura lieu la semaine en Allemagne. Si vous souhaitez vous y inscrire, il faut déjà vous préinscrire auprès de Mme HAINRY qui est la présidente.

Mme Badia MSSASSI-BEAUCHER rejoint la séance à 19 heures 14.

M. le Maire : Tout à fait. Merci. Cette semaine de jumelage avec l'Allemagne coïncide avec une invitation que je viens de recevoir pour envoyer une délégation sur le jumelage en Pologne. Il s'agit d'une délégation de quatre personnes élues, et je crois que j'ai jusqu'au 6 juin 2022 pour y répondre. Pour l'instant, personne ne s'est manifesté pour y aller. Néanmoins, cela reste ouvert si des gens sont intéressés pour partir en Pologne. C'est un magnifique pays.

Mme Valérie BERNABÉ : Sur les vacances d'avril, il y aura une animation intergénérationnelle dans le centre-bourg. C'est un monsieur qui part de région parisienne en calèche et qui va retrouver sa maman qui est à Plélan en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes). Il viendra donc dans le bourg pour toute une journée faire des balades en calèche pour des seniors accompagnés des enfants de la crèche ou des enfants du bourg, et des places seront également

réservées pour le CMP (Centre Médico-Psychologique) et pour les gens des EHPAD ce qui permettra à des conjoints de retrouver leurs conjoints qui sont en EHPAD.

M. le Maire : Peux-tu nous rappeler la date, Valérie ?

Mme Valérie BERNABÉ : Ce sera vraisemblablement le mardi de la première semaine des vacances d'avril.

M. le Maire : Très bien. Quelqu'un d'autre a-t-il une information à faire passer ? Le *quorum* étant de toute façon atteint, je vous propose de faire l'appel pour ouvrir cette séance de conseil municipal.

M. Le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire : Je vais demander un volontaire pour occuper les fonctions de Secrétaire de séance. Patrice GUÉRIN est volontaire.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

M. Patrice GUÉRIN est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire : Je vais vous proposer d'inscrire deux points sur table. Ils concernent les attributions de deux marchés, celui du skate-park et celui du nettoyage. La Commission a eu lieu hier soir seulement. Ces marchés dépassent 20 000 euros, et il nous faut en valider les attributions si nous ne voulons pas prendre de retard.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Ces deux points seront donc inscrits à l'ordre du jour .

ORDRE DU JOUR

À l'interrogation de M. le Maire, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance, portant mention de l'ordre du jour complet.

1. Approbation du PV de la séance du 26 janvier 2022

M. le Maire : Avez-vous des remarques ?

M. Jean-François MACÉ : Oui, cela concerne juste le nom d'une association qui est nommée « Accueil et Loisirs » au lieu de « Nature loisirs » et puis, lorsque nous avons pris la parole, nous avons deux noms de locuteurs qui ne sont pas les bons. Dans mes propos, après, quelques mots gênent la compréhension parce qu'il y a erreur sur deux ou trois d'entre eux.

M. le Maire : C'est la raison pour laquelle je vous demande de parler un peu fort. Normalement, on entend relativement bien, mais parfois, il y a un peu de brouhaha. Elle le met lorsqu'elle nous envoie sa note. Elle nous met en surligné jaune « un interlocuteur » parce que, parfois, elle ne sait pas de qui il s'agit. Je complète à la reconnaissance de voix après, et je vous avoue que je ne relis pas l'intégralité du texte. Pour ce qui est de la confusion entre « Accueil et loisirs » et « Nature loisirs », elle a peut-être mal compris.

M. Jean-François MACÉ : Il faudrait corriger pour la compréhension du lecteur.

M. le Maire : Je comprends, d'où l'intérêt de nous faire vos remarques. Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. le Maire : S'il n'y en a pas, nonobstant les petites corrections signalées par Jean-François, je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Mme Blandine JOHRA : Je m'abstiens en attendant les corrections.

M. le Maire : D'accord. Très bien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022.

M. Gwendal BÉDOUIN rejoint la séance à 19 heures 20.

2. Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Mme TOUDIC-MOUSSARD

Une présentation est partagée en séance.

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « [le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. [Il] précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

...

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2021 sont présentées dans le rapport annexé à la présente délibération, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire de la commune.

Un rapport présentant les principales orientations budgétaires pour l'année 2022 ainsi qu'une analyse de l'exécution budgétaire 2021 est annexé à la présente délibération.

M. le Maire : Comme imposé par la Loi, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget. Il doit présenter, dans sa première partie, la situation financière de la Commune, à savoir, les résultats financiers et l'état de la dette. Il présente également la situation de la Commune en termes de ressources humaines. Enfin, il aborde et permet de discuter des orientations budgétaires de la Commune pour l'année en cours.

En préalable à cette présentation, je vous rappelle le calendrier budgétaire de 2022, à savoir : la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue le 7 février dernier, au cours de laquelle étaient présentés et analysés les comptes administratifs définitifs de l'année écoulée, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes. Nous y avons alors amorcé un travail autour du débat d'orientations budgétaires. La seconde date de ce calendrier est celle du jour (23 février 2022) où nous vous présentons ce rapport en conseil municipal. La prochaine date est fixée au 7 mars prochain où la Commission des Finances travaillera autour des projets de budget primitif et des comptes de gestion 2021. Le 24 mars prochain, les comptes administratifs, les comptes de gestion 2021 et le budget primitif 2022 vous seront transmis dans le cadre de la préparation de la séance de vote du budget du mercredi 30 mars 2022 (et pas 31 mars comme noté sur votre note de synthèse).

Le mérite du travail réalisé revient ce soir tout d'abord au service Comptabilité et à notre DGS (Directeur Général des Services) que je remercie, mais également à Catherine à qui je vais laisser le soin de vous

décrire nos différents budgets dans leurs sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses comme en recettes. Elle vous livrera notre analyse de la situation et vous décrira l'état de notre dette. À chaque fois, un parallèle pourra être fait avec 2020.
Catherine, je te laisse la parole.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Le rapport d'orientations budgétaires est assez lourd. Il y a quand même 24 pages. Je vais vraiment aller sur l'essentiel que vous devez connaître pour bien comprendre le résultat de notre exercice 2021.

Là, je vous présente de manière très synthétique le compte administratif 2021. Vous avez le rappel du budget 2021, le rappel du compte administratif 2020, et le rappel du BP 2020. Nous arrivons effectivement sur la partie Fonctionnement de la Mairie avec un total de recettes de 4 632 000 euros, et un total de dépenses de 3 347 000 euros, ce qui nous donne un résultat de 1 285 000 euros, à comparer en 2020 à 1 123 000 euros sur la partie Fonctionnement. Bien entendu, ce résultat est ce qui nous sert à financer nos investissements. C'est important parce que notre Commune est tout de même assez active sur ses investissements. Il faut donc bien avoir des recettes. Sinon, nous serions obligés d'emprunter de manière considérable ce qui n'est pas le but. D'un point de vue global, nous n'avons pas « explosé » les dépenses par rapport à 2020. La comparaison par rapport à 2020 – et c'est ce qui a été mis dans le rapport d'orientations budgétaires – n'est pas une comparaison par rapport au budget, mais par rapport à 2020, comme ce qui avait été demandé l'année dernière.

Vous voyez déjà les charges à caractère général qui reprennent toutes les charges classiques de fonctionnement d'une mairie, à savoir tout ce qui est entretien, honoraires, locations. Nous voyons une petite augmentation. Nous étions sur une base de 802 000 euros en 2020 et nous sommes sur une base de 838 000 euros en 2021. Les principaux éléments ont été notés dans le rapport d'orientation budgétaire, et je vais vous les lire puisque ce sont les éléments mentionnés en page 4 du rapport. Si vous le voulez bien, vous regardez effectivement au milieu de la page 4 du rapport. Nous avons noté les principaux éléments de ce poste-là. Il y a eu un achat un peu moins important de fournitures scolaires par rapport à l'année précédente de 5 000 euros, il y a eu moins de locations mobilières puisque nous avons arrêté les locations de bennes/espaces verts et de broyeurs. De ce fait, nous avons baissé ce poste de 45 000 à 27 000 euros. En revanche, nous avons plus d'entretien des terrains de football (10 000 euros de plus). Nous avons eu aussi un certain nombre de pannes de la balayeuse qui nous a engendré des coûts d'entretien que nous n'avions pas forcément budgétés pour 9 000 euros. Néanmoins, d'autres lignes se compensent. Par conséquent, nous n'avons pas de dépassement par rapport au budget qui était prévu. Nous avons aussi des éléments importants, mais qui avaient été budgétés. Je vous avais expliqué l'année dernière que l'entreprise VEZIE, sur laquelle nous avons un contrat de maintenance, n'avait pas fourni ses factures depuis quelque temps. Or là, nous les avons provisionnées dans notre budget 2021, et nous les avons payées. Nous avons donc rattrapé deux ans de VEZIE pour 38 500 euros. Avec cette somme-là, vous avez le plus gros écart entre N et N-1. Au niveau de l'assurance, il faut noter qu'il y a eu une assurance dommages/ouvrage pour la salle des arts martiaux, ce qui est normal, pour un montant de 11 400 euros. Il s'agit de quelque chose de ponctuel lié à l'investissement de l'année 2021. Autant, pour l'année dernière en 2020, nous avons un total d'assurance dommages/ouvrage de 6 800 euros, mais c'était pour le solde de l'assurance sur les quatre classes de PJH et, en toute logique, aucun événement ne sera prévu pour 2022 puisqu'aucun gros travaux n'est prévu nécessitant une assurance dommages/ouvrage.

Un autre poste a varié entre les deux années, à savoir le poste d'honoraires puisque, pour le début de la mandature, nous avons eu un audit de KPMG pour connaître les finances de la Mairie. Cet audit s'élève à 6 200 euros, et nous avons aussi des honoraires de point COM' pour la rédaction des procès-verbaux du Conseil municipal qui se sont élevés à 4 857 euros, sachant que nous avons ces honoraires à partir du mois de février dernier. Nous en aurons donc un peu plus l'année prochaine puisque nous aurons janvier compris. C'est la première ligne du chapitre 011 qui est un chapitre important.

Un autre chapitre est important, à savoir le chapitre 012 qui concerne l'ensemble des salaires versés aux agents de la Mairie, y compris lorsque nous faisons appel à du personnel extérieur. Notamment, quand nous passons avec le CDG (Centre De Gestion), cela reste une charge affectée au personnel. À 2 000 euros près, nous sommes sur le même montant que l'année dernière. En revanche, vous allez voir que nous avons prévu beaucoup plus sur le BP 2021, mais qu'il y a eu des arrêts et des absences sur certains postes de responsables, qui ont impacté de manière importante ce poste-là. Il est donc « anormalement » bas cette année. Nous aurons ensuite toute une analyse sur la masse salariale. Nous

pouvons déjà noter qu'il y a moins d'appels au personnel extérieur, comme c'est indiqué au début de la page 5 du rapport. Il y a 25 000 euros de moins de personnel extérieur. Néanmoins, nous avons un peu plus de rémunérations de non-titulaires puisqu'il y a eu plus d'embauches avec des contrats que d'appels à de la sous-traitance par des entités comme le CDG ou « Actif ». Nous avons évidemment également noté l'absence de directeur des Services techniques pendant huit mois. Cet élément a impacté ce poste-là. À noter également l'absence pour disponibilité du Responsable du pôle Enfance et Jeunesse depuis septembre 2021. Tous ces éléments-là font que nous avons un poste de masse salariale anormalement bas.

Un autre poste est important aussi – et cela mérite des explications –, c'est le poste chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Dans ce poste-là, il y a beaucoup de choses. Là, vous voyez, il progresse de 617 000 euros à 703 000 euros, ce qui n'est pas négligeable. Là-dedans, vous avez effectivement des éléments importants. Tout d'abord, tout ce qui est financement au budget annexe du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) figure dans ces charges de gestion courante. Nous sommes passés de 21 000 euros à 65 000 euros, mais il est tout à fait normal d'être à 65 000 euros. C'est plutôt l'affectation à ce budget annexe en 2020 qui était anormalement basse puisque nous apurions les excédents antérieurs. Là, nous étions sur une basse de 65 000 euros, et il va avoir tendance à augmenter puisque nous aurons la mise en place de la maison Hélène qui nécessitera effectivement de revoir cette ligne-là. Au niveau de ce poste de charges de gestion courante, il y a également tout ce qui est subventions versées aux associations, et dans les versements aux associations, il y a également l'association Accueil et Loisirs et là, le calcul se fait en fonction du nombre de journées où les enfants participent à cette association, notamment pour le temps du soir et le mercredi. Le calcul a donc été revu, comme tous les ans, en fonction du nombre de journées, et qui est calculé sur les journées de l'année précédente. Or avec la période COVID, il y a eu moins d'utilisation de cette association, et nous avons eu une baisse significative de ce qui était versé à l'association Accueil et loisirs puisque nous sommes passés de 144 000 euros à 91 000 euros. Il s'agit donc d'une baisse significative de cette subvention à l'Accueil et loisirs. Par ailleurs, nous pouvons noter la subvention qui fait que ce poste augmente, c'est effectivement la participation au budget annexe du restaurant municipal que nous verrons tout à l'heure puisque, traditionnellement, nous étions plutôt sur une base d'à peu près 100 000 euros (98 000 euros exactement) en 2020 alors que, là, nous avons versé 235 350 euros. La progression est donc significative, mais il faut savoir qu'à fin 2020, lorsque nous étions à 98 000 euros, nous avons arrêté une fin d'année de budget Restaurant municipal avec un déficit important. Or ce déficit important, à un moment donné, il faut le combler. Il a été comblé sur l'année 2021. Pour rappel, le déficit sur le budget annexe Restaurant municipal en 2020 était de 71 000 euros. Par conséquent, dans les 235 000 euros figurent déjà 71 000 euros d'apurement de déficit antérieur. Comme nous le verrons tout à l'heure, le résultat au titre de 2021 pour le restaurant municipal était de +48 000 euros. Il ne reste donc plus qu'un déficit à reporter de 23 000 euros. Nous avons donc déjà commencé à bien apurer, mais nous avons versé 235 000 euros. Par conséquent, c'est vraiment l'élément majeur qui explique cette hausse de 617 000 euros à 703 000 euros.

Du côté des charges financières, il n'y a pas de nouvel emprunt. De ce fait, nous n'avons pas de charges financières complémentaires. Ce n'est qu'un apurement des emprunts existants et, bien entendu, plus l'emprunt vieillit, plus la quote-part de charges financières diminue et plus la quote-part d'amortissement du capital augmente. Là, nous n'avons que la partie Charges financières, nous avons donc une diminution, et nous sommes à 162 000 euros à comparer aux 182 000 euros de l'année dernière.

La petite charge exceptionnelle figure en page 5 du rapport. Les 12 255 euros concernent majoritairement le protocole d'accord transactionnel dans le cadre du contentieux de la société ARCANÉ pour lequel il a été versé 12 133 euros. Voilà donc pour la partie Dépenses de fonctionnement.

Sur la partie des recettes, là aussi nous avons essayé de vous faire un topo, dans le rapport, en comparaison avec 2020. Nous avons un niveau de recettes en augmentation. Nous passons de 4 526 000 euros à 4 632 000 euros, mais il y a une ligne importante, c'est la ligne « Impôts et Taxes » qui, effectivement, a progressé de 3 114 000 à 3 415 000 euros. Dedans, vous avez notamment la décision qui a été prise l'année dernière d'augmenter le taux de la taxe foncière, ce qui explique une bonne partie de l'accroissement. Dans le rapport d'orientations budgétaires, nous vous rappelons que le montant du produit complémentaire en taxe foncière est en hausse de 151 000 euros, et que le total de la quote-part uniquement taxe foncière qui figure dans le chapitre « Impôts et Taxes » fait état de 2 578 000 euros, c'est-à-dire le plus gros de la ligne.

Figure aussi dans les recettes qui montrent une dynamique des transactions sur la Ville de la Mézière, c'est tout simplement la taxe additionnelle aux droits de mutation puisque nous avons eu 68 000 euros de

plus que l'année précédente. Nous avons effectivement noté un bon nombre de transactions, et comme nous sommes une commune qui dépasse les 5 000 habitants, nous percevons la taxe sur les droits de mutation. La TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) concernant la consommation d'électricité augmente elle aussi de 38 000 euros ce qui fait aussi un lot de recettes complémentaires.

Autre élément, sur les parties de dotations/subventions/participations, nous avons une petite baisse. Nous avons entre autres la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) qui figure là-dedans. Elle est en hausse de 33 000 euros. En revanche, nous avons une baisse de 157 000 euros de l'attribution au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle du fait de la réforme de la taxe d'habitation. Par conséquent, nous percevons en moins 157 000 euros, ce qui explique le plus gros de la baisse du chapitre 74.

Lorsqu'il y a une réforme, l'État nous permet tout de même de percevoir des compensations du fait de ces changements. Nous avons donc une compensation au titre des exonérations de taxe foncière qui, elle, a progressé de 55 000 euros, et nous avons une compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation qui va complètement disparaître à la fin de l'année 2022. Nous avons une baisse de ces dernières exonérations de 33 000 euros.

Autre élément, pour le chapitre 775 « Produits de cessions d'immobilisation », nous n'avons rien de particulier cette année, mais l'année dernière, effectivement, lorsque nous avons fait des ventes, cela nous avait permis de percevoir 125 000 euros de vente de nos immobilisations. Nous n'avons rien cette année. Nous verrons si, en fin d'année 2022 – ce sera peut-être plutôt 2023 –, nous avons de nouveau des cessions, et des produits. Je voulais également rappeler qu'il y avait notamment 120 000 euros correspondant à des ventes immobilières (53, rue Montsifrot pour 98 000 euros, rue du Duc Jean IV pour 21 000 euros).

Je voulais également mentionner dans le rapport sur les orientations budgétaires la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure). Une analyse avait été présentée par la société à laquelle nous avons demandé la gestion de cette TLPE. L'abattement de 25 % que nous avons effectué à l'occasion du COVID en début d'année 2020 n'a pas été reconduit. Par conséquent, dans le résultat 2021, la TLPE a naturellement progressé, et la recette de 2021 s'est établi à 141 000 euros ce qui représente un montant non négligeable. Du côté des investissements, je ne vais pas vous donner les numéros des articles parce que cela n'a pas grand intérêt, mais l'objectif, sur la partie Investissements, est que nous vous fournissons la liste de ce qui a été investi en 2021 par la Commune parce que si je vous présente directement le tableau, je pense que ce ne sera pas très lisible. La vue d'ensemble est toujours présentée avec les chapitres et ce n'est pas forcément très lisible. Vous avez là les dépenses à comparer aux recettes. Dans cette partie d'investissement, sur ce résultat-là, on regarde quelles sont les dépenses d'investissement : c'est tout ce que nous avons acquis et, dans le rapport d'orientations budgétaires, vous avez la liste des dépenses principales qui ont été faites au début de la page 9. Le plus gros consistant dans la salle des arts martiaux. Cela représente 1 230 000 euros. Vous voyez le total des opérations d'équipement. Nous sommes sur 1,7 million d'euros.

Par conséquent, avec 1 230 000 euros, il s'agit bien de l'élément principal d'investissement de l'année, mais il y a également des dépenses classiques d'entretien de tout ce qui est voirie qui pèsent aussi dans les dépenses d'investissement, et nous en avons eu pour 126 000 euros. Nous aurions pu tout vous lister, mais nous avons préféré vous lister uniquement les principaux éléments. Bien entendu, tous les ans, il y a des dépenses d'éclairage public, et nous continuerons, au niveau de la Commission Voirie, à entretenir tout cet éclairage public, ce qui est coûteux. Nous en avons eu pour 25 000 euros. Du matériel roulant a été investi avec plusieurs matériels et outillages, ce qui représente, pour les Services techniques, un total de 33 000 euros environ. Une autre ligne était peut-être aussi un peu plus forte qu'en 2020, à savoir la ligne Décorations de bourg qui nous a coûté 18 000 euros. Quand on regarde la page 9 du rapport d'orientations budgétaires, vous avez pour 1 452 000 euros d'expliqué. Ce sont les plus grosses sommes des investissements de dépenses d'équipement.

Bien entendu, dans cette section Investissements, il n'y a pas que cela qui doit être présenté, mais il y a bien entendu tout ce qui est lié aux emprunts. Cette année, nous avons remboursé pour 581 000 euros de capital d'emprunt. Vous verrez qu'il n'y a pas de nouvelles recettes d'emprunts, et sur ces 581 000 euros, vous avez un tableau à la fin du rapport d'orientations budgétaires qui détaille l'ensemble des emprunts existants sur la Commune. Là, rien de nouveau. Je passe sur les opérations d'ordre, sinon, je risque de noyer tout le monde.

Côté Recettes d'investissement, nous avons effectivement une baisse des subventions d'investissement que nous avions prévue. Nous avons prévu plus parce qu'il y a du décalage dans le temps. D'un point de

vue comptable public, on ne peut enregistrer une subvention que lorsqu'elle est définitivement signée et que nous avons payé l'intégralité des charges relatives à la subvention concernée. Si je prends typiquement le cas de la salle des arts martiaux, tout n'est pas encore réglé au 31 décembre, et c'est la raison pour laquelle vous avez une colonne appelée « RAR » (Restes À Réaliser) dans laquelle se trouvent des choses qui ne sont pas encore réglées au 31 décembre. Par conséquent, nous ne pouvons pas constater la subvention en face. De ce fait, nous avons fait une explication dans le rapport d'orientations budgétaires sur le détail des subventions que nous avons budgétées et que nous n'avons pas reçues. J'ai un beau petit tableau que je peux vous présenter et qui est très bien fait. Je remercie Lydia pour cela. Ce tableau explique effectivement toutes nos subventions qui étaient prévues, ce que nous avons reçu en 2021, et ce qui est décalé. En l'occurrence, tout ce qui sera lié à la salle des arts martiaux est complètement décalé. Il y a une partie que nous avons prévue et qui apparaissait dans le rapport d'orientations budgétaires, à savoir la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) que nous pensions bien avoir. Nous ne l'aurons pas. En revanche, le fonds de concours de la CCVIA, toujours pour cette salle des arts martiaux, qui était budgétée à 407 000 euros, tenait compte de 120 000 euros de DSIL que nous ne toucherons pas. Par conséquent, cette somme de 407 000 euros va être revue à la hausse à 450 000 euros puisque nous ne pouvons pas dépasser un certain montant cumulé de subvention. S'il était plus bas, c'est parce que nous devons avoir les 120 000 euros de la DSIL. Comme nous ne les avons pas, les 407 000 euros vont remonter à 450 000 euros. Par ailleurs, sur la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), 80 000 euros nous ont été octroyés dont 64 000 euros sont perçus, et nous toucherons encore 16 000 euros l'année prochaine. Il y avait également quelques autres subventions, notamment l'abri des graviers qui ne sera perçue que l'année prochaine et fera donc partie du BP 2022.

Là, je vous ai expliqué le plus gros des subventions d'investissement. Les dotations, fonds et réserves ne présentent aucune surprise. Ce sont effectivement les recettes de FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), c'est-à-dire que nous percevons le remboursement de la TVA sur les investissements réalisés il y a deux ans. Nous en avons pour 253 000 euros. Nous en avons eu plus l'année dernière, mais c'est toujours lié, en décalage, au niveau des investissements de l'époque.

Au niveau de la taxe d'aménagement qui figure aussi dedans, ce que nous appelions antérieurement la Taxe Locale d'Équipement (TLE), nous avons eu pour 198 000 euros au lieu de 145 000 euros l'année précédente, soit une hausse de 52 000 euros que nous n'avions pas budgétés initialement. Voilà pour la partie Recettes d'investissement.

Les 1 123 000 euros correspondent bien entendu à l'excédent de fonctionnement de 2020 qui nous sert de recettes, et il est important de conserver une recette de manière à pouvoir faire nos investissements. Sinon, nous serions obligés d'emprunter de manière plus considérable. Voilà donc les explications sur la partie Investissements.

J'en arrive à la suite des résultats du compte administratif du budget principal. C'est ce que nous vous avons signalé en page 10. Nous sommes sur une base d'excédents réels de fonctionnement de 1 284 000 euros avec, effectivement, principalement la hausse des recettes d'impôts et taxes liée aux taxes foncières puisque nous avons augmenté le coefficient, aux taxes additionnelles aux droits de mutation puisque la ville de La Mézière était dynamique au niveau des transactions, et au niveau des charges de gestion courante, il y a un élément important qui est le financement complémentaire sur le budget Restaurant municipal. À signaler également un niveau similaire de masse salariale. Voilà pour la partie Budget principal.

Au niveau de l'investissement, nous avons un déficit réel d'investissement, au titre de l'année 2021, de 261 000 euros. Nous avons un déficit reporté de 575 000 euros, et il nous reste à réaliser pour 231 000 euros de RAR au titre de la section d'investissement puisqu'elle n'était pas encore payée au 31 décembre. Nous arrivons donc à un résultat cumulé de -837 000 euros, mais j'attends un certain nombre de recettes qui seront décalées à l'année prochaine. Je ne peux donc pas mettre de produits comptables publics à recevoir. Sur cet état, vous voyez à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement avec les reports de 575 000 euros dont nous parlions.

En section d'investissement, vous avez les 231 000 euros.

Ensuite, dans le rapport d'orientations budgétaires, nous rappelions l'état de la dette. Nous vous avons présenté les mouvements sur la dette : il n'y a pas de nouvel emprunt, mais un remboursement. En encours de dette, il reste effectivement 4 453 000 euros avec principalement des dettes à taux fixes. Je vais vous les afficher à l'écran afin de vous faciliter la lecture parce qu'il y a trop de chiffres. Je rappelle que nous avons remboursé 580 000 euros de capital, c'est-à-dire que nous étions autour de 5 millions

d'euros l'année dernière. Au niveau de ce capital, l'an dernier, nous tournions autour de 1 000 euros d'encours par habitant, et nous sommes cette année sur une base de 875 euros par habitant. C'est un premier état. Ici, nous vous représentons l'endettement capital/intérêt pour retrouver l'ensemble de l'annuité de la dette. Bien entendu, cela ne change pas grand-chose, et nous comparons aux recettes de fonctionnement parce que nos recettes de fonctionnement doivent permettre de rembourser forcément l'annuité de la dette. C'est donc un élément primordial à toujours surveiller, et cela représente 16 % de nos recettes de fonctionnement. Ici, vous avez un autre tableau très intéressant et qui consiste à montrer l'encours de la dette par rapport à notre niveau de capacité d'autofinancement (résultat de toutes les recettes encaissées et des dépenses décaissées). Or les dotations aux amortissements ne sont pas quelque chose de décaissé. Par conséquent, notre résultat est plus fort quand on parle de Capacité d'AutoFinancement (CAF) puisque nous ne décaissons pas les dotations aux amortissements. Nous sommes sur une base de 1,2 million d'euros, ce qui signifie qu'en quatre ans, en théorie, nous serions capables de rembourser l'ensemble de la dette avec nos ressources actuelles par rapport à un niveau de CAF de 2021. C'est toujours une comparaison intéressante. Même si nous ne mettons qu'un million d'euros, vous voyez que nous sommes largement à moins de cinq ans pour rembourser l'intégralité de la dette.

Un autre point intéressant consiste à voir la dette au 31 décembre par rapport à nos recettes de fonctionnement. Là, nous le regardons en calcul par habitant, et le montant des recettes de fonctionnement est supérieur à la dette en capital. Il n'y a donc pas de surendettement là-dessus.

Sur les budgets annexes, nous vous avons également réalisé un petit topo sur tout ce qui existe au niveau du restaurant municipal. Là aussi, j'ai un petit fichier sur le budget Restaurant municipal. Là, à titre d'information, il y a quelques éléments importants. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, en 2020, nous avions un déficit de 71 000 euros. Ce qu'il est important de voir, ce sont les charges à caractère général. C'est l'un des premiers points. Sur ces charges à caractère général, nous sommes sur une base de 180 000 euros alors qu'en 2020, nous étions à 156 000 euros. Cela fait donc une progression de 27 000 euros.

Nous sommes sur un petit budget qui n'a rien à voir avec le budget de fonctionnement d'une mairie. J'ai donc 27 000 euros de plus. Il y a deux éléments importants : l'alimentaire qui a progressé de 89 000 euros à 109 000 euros, et un poste d'entretien de biens mobiliers qui était de 1 450 euros l'année dernière et qui est à 8 300 euros cette année. Il y a eu un certain nombre de petits problèmes en fin d'année. Froid Ouest est intervenu pour dépanner divers matériels. Il y en a eu pour 4 000 euros. On a eu également le remplacement d'une pompe au niveau de la chaufferie pour 1 900 euros. Tous ces éléments-là font qu'entre l'alimentaire et l'entretien des biens mobiliers, nous en avons pour près de 27 000 euros d'expliqué (chapitre 011 Charges à caractère général). Nous avons donc une progression sur ce poste-là. La masse salariale a augmenté également de 15 000 euros (nous sommes passés de 279 000 euros à 294 000 euros).

À côté de cela, nous avons peu de recettes, même si elles ont augmenté en 2020. Il avait été décidé d'augmenter le prix des repas. Nous avons vu cela lors d'un précédent conseil municipal en 2021. Il a été augmenté au mois de septembre dernier, à l'occasion de la rentrée scolaire. Pour autant, notre montant de recettes Famille ne s'élève qu'à 297 000 euros alors que nous étions à 230 000 euros l'année dernière. Je rappelle que c'était une année COVID, et si je compare à une année non COVID (2019), nous étions à 337 000 euros. Par conséquent, nous ne sommes pas du tout sur les mêmes bases de fréquentation qu'en 2019 ce qui est un problème. Le nombre de repas en 2021 est quasiment de 78 000, tandis que l'année dernière (année exceptionnelle), il était de 61 000, et de 87 000 en 2019. Nous avons donc tout de même 10 000 repas de moins par rapport à une année normale, et ce, alors que le coût alimentaire progresse. De ce fait, la participation de la mairie a progressé de 98 000 euros à 235 000 euros pour compenser et apurer le plus gros du déficit. Nous sommes à +48 % sur 2021, mais pour apurer le déficit antérieur de 71 000 euros, nous sommes à -23 %.

Mme Nadège SALMON : Quand tu parles de l'augmentation des charges de personnel, cela vient-il du fait que nous avons effectué des heures supplémentaires, ou du fait qu'il y a eu des augmentations ? À quoi est-ce dû ?

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Je n'ai pas le détail complet de la masse salariale, mais j'ai compris que certains agents avaient changé de statut. Il faut savoir qu'en 2022, nous allons tout remettre à plat, c'est-à-dire que nous avons travaillé aujourd'hui avec Monsieur VEILLON à ce sujet. L'année

prochaine, nous allons vraiment prendre le coût réel de fonctionnement du restaurant, c'est-à-dire que si une personne travaille un peu à des travaux ailleurs, par exemple dans les écoles, il n'est pas logique que le restaurant municipal en supporte le coût. En 2022, nous allons donc changer ce mode de fonctionnement qui, personnellement, ne me convient pas parce que nous avons du mal à savoir ce que cela coûte. Il faut savoir aussi que le restaurant municipal nécessite un temps d'animation sur le temps méridien, et que ce temps méridien ne sert que pour les enfants du restaurant municipal. Un enfant qui va manger chez ses parents et qui voudrait participer à ces animations ne le pourrait pas. Pour moi, il y a donc un véritable coût du temps méridien, et c'est ce que nous allons mettre en place dans l'approche budgétaire 2022 de manière à savoir ce que cela nous coûte, et ce ne sera pas dans un sens favorable. Nous allons augmenter la masse salariale, mais nous aurons vraiment une représentation complète de ce qui se passe sur le temps méridien. Ensuite, à nous de voir comment nous nous organiserons quant à ce fonctionnement en Commission Enfance et Jeunesse.

Voilà donc ce que je voulais vous signaler. Pour moi, c'est un travail à faire sur la partie Restauration municipale.

Le dernier point concerne le budget Urba, mais je ne sais plus où je l'ai mis. Une version de ce tableau vous a été fournie. Je vais donc vous présenter un petit tableau récapitulatif. Je suis désolée, parce qu'il est moins bien que le PDF que vous avez reçu. Il s'agit néanmoins d'un tableau que je trouve très intéressant également parce qu'il vous donne une vue globale de ce qui s'est passé historiquement en termes de fonctionnement du budget Urba. En 2021, comme expliqué dans le PDF que vous avez reçu, il y a eu des achats de terrain pour près de 52 000 euros ainsi que des indemnités d'éviction pour 12 000 euros, mais en 2021, qu'a-t-il été fait ? Nous sommes toujours sur la partie Chevesse Nord. Il y a eu des frais de main-d'œuvre pour 30 000 euros, ainsi que des frais de raccordement aux eaux pluviales pour 6 700 euros. Il y a eu également des frais de maîtrise d'œuvre Liaisons douces pour 2 000 euros. Vous avez donc, *grosso modo*, des achats de prestations de service pour 48 000 euros, 64 000 euros de coûts liés aux achats de terrain et indemnités d'éviction, et des frais de viabilisation pour 130 000 euros. Voilà le plus gros coût que nous avons eu en 2021. Bien entendu, il y a toujours aussi quelques petits frais accessoires et frais d'actes pour les acquisitions de terrain. Les coûts de charges de personnel baissent, et c'est logique puisque nous avons une personne affectée sur ce budget-là, mais qui est partie en cours d'année, et nous avons des frais afférents à une partie des salaires des techniciens, de la comptabilité et du DGS affectés, comme tous les ans, à ce budget-là. Le reste est non significatif. Nous remboursons bien sûr l'emprunt qui avait été contracté de 460 000 euros, et celui de 1,5 million d'euros commencera à être remboursé l'année prochaine. Nous avons 125 000 euros par trimestre, sachant que le taux est un taux variable. Il risque sans doute de bouger un peu, mais pour le moment, nous n'avons rien en intérêts, ce qui est très intéressant.

Au niveau de 2021, en recettes, nous avons eu 342 000 euros sur Chevesse Nord. L'année prochaine, nous aurons en plus les îlots sociaux qui seront perçus, plus la vente des terrains de la deuxième tranche qui aura lieu sur le premier semestre, voire sur le premier quadrimestre si tout se passe bien au niveau de la Commission Voirie, mais normalement, d'ici le 30 avril 2022, nous devrions avoir les recettes de la deuxième tranche.

M. le Maire : Pour les îlots, c'est imminent. Cela aurait dû être le cas lundi dernier.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Voilà, mais c'est pour cela que je préfère me laisser jusqu'au 30 avril prochain. Toujours est-il que nous aurons des recettes beaucoup plus importantes l'année prochaine.

Vous n'avez pas eu ces éléments parce qu'ils sont vus en Commission Finances. Je vais un peu plus loin pour vous expliquer un peu plus de choses, mais il existe tout de même une Commission Finances qui est là aussi pour rentrer dans le détail. Nous vous faisons un PDF pour vous expliquer sans vous noyer. Voilà donc pour la partie Urba.

Sur le rapport d'orientations budgétaires, nous avons une autre analyse, et là, je vais laisser la main à Pascal qui va reprendre un peu l'organisation de la masse salariale. Je réinterviendrai à la fin.

M. le Maire : Normalement, vous avez sur table les corrections intervenues dans les organigrammes. Notre RH est en arrêt depuis maintenant quelques semaines, et nous n'avons pas de visibilité sur son retour. Les choses sont donc un peu compliquées pour nous. L'organigramme qui vous est présenté dans le document est celui qui prévalait en 2021, mais vous avez normalement eu la correction de l'erreur,

notamment aux Services techniques. Comme vous le savez, depuis l'arrivée de Laurent VEILLON en août dernier, nous travaillons à une restructuration des services. Cette restructuration a démarré suite au départ de Christophe ROBIDOU. Ainsi, nous avons souhaité positionner un agent en responsabilité des ateliers municipaux. Elle est chargée de la coordination des équipes et de tous les travaux afférents au fonctionnement de la Commune. Il s'agit du poste qui manque dans l'organigramme et qui figure maintenant dans le nouveau.

Un nouveau Responsable des Services techniques a été recruté. Il a en charge la gestion des projets d'investissement, la gestion des marchés publics et la coordination du service.

Enfin, une assistante a été recrutée partageant son temps entre le Service technique et l'Urbanisme.

D'autres projets de modification ont été élaborés en 2021. Leur application ne sera effective dans l'organigramme qu'après passage et validation devant le Comité technique qui aura lieu le 25 mars prochain. Ces modifications concernent le pôle administratif et les pôles Vie de la Cité, Animation et Vie culturelle. Il s'agit donc d'un très large remaniement.

À la lecture des tableaux des effectifs, au 31 décembre 2020, en le comparant au 31 décembre 2021, nous notons une augmentation des effectifs des agents titulaires au nombre de trois. Le pôle administratif bénéficie d'un poste supplémentaire lié au transfert du pôle Cadre de vie du poste à temps non complet de la chargée des associations. Si vous vous souvenez, elle avait pris un congé parental, et elle a été remplacée à plusieurs reprises. Finalement, lors du dernier remplacement, nous avons testé un module où elle gérait à la fois la vie associative et la communication. Cela s'est parfaitement bien passé ce qui nous a conduits à modifier le poste. Il s'agit du fameux poste qui a été renvoyé vers les Services administratifs. Le pôle administratif bénéficie donc d'un poste supplémentaire, et ce poste est complété par la mission Communication ce qui nous donne l'ajout de 1,2 ETP (Équivalent Temps Plein) parce que nous avons également augmenté le temps de travail de l'agent administratif qui gère le secrétariat et l'accueil. Précédemment, l'agent concerné était à 80 %, et le poste est passé à 100 %.

Le pôle Cadre de vie perd donc le poste de chargé des associations, mais obtient un poste d'assistant du Service technique et Urbanisme.

Le pôle Animation, Vie culturelle compte deux nouveaux postes à temps non complet représentant 0,66 ETP sur l'ensemble des deux postes.

Le pôle Vie de la Cité a perdu un poste d'adjoint technique à temps non complet qui correspondait à 0,27 ETP, mais il en a gagné deux autres, toujours à temps non complet, avec respectivement 0,142 ETP et 0,54 ETP. Il s'agit du respect de l'engagement que j'avais pris de stagiairiser quatre agents qui, depuis de nombreuses années, étaient en contrat avec nous et, sur ces quatre agents, seuls deux ont accepté cette stagiairisation, les deux autres ayant quitté la Collectivité ou n'étant pas intéressés.

Nous passons donc de 42,3 ETP à 45,15 ETP.

Concernant le CCAS, nous passons de 1,12 ETP à 1,8 en 2021. Souvenez-vous que, précédemment, nous avions un poste à temps complet plus une personne qui occupait un poste sur 200 heures annuelles. Depuis, nous avons recruté une coordinatrice pour la Maison Hélène, qui travaille à 80 %.

Au niveau des effectifs des postes non permanents et remplaçants, nous sommes passés en un an de 34 à 31 postes. Le temps de travail correspondant passe néanmoins de 7,15 ETP à 8,48 ETP, c'est-à-dire moins de postes, mais plus d'heures.

En termes de rémunération pour les agents titulaires, elle s'est élevée à 687 267 euros contre 713 085 en 2020, soit une baisse de 3,62 % qui s'explique pour partie par l'absence, pendant 8 mois du DST (Directeur des Services Techniques) puis par celle pour disponibilité du Responsable du pôle Éducation, Enfance, Jeunesse.

Le versement des NBI (Nouvelles Bonifications Indiciaires), des suppléments familiaux de traitement et des indemnités de résidence a connu, de la même manière, une réduction en passant de 16 352 euros en 2020 à 12 961 euros en 2021.

Le régime indemnitaire est quant à lui resté stable suite à la révision de la grille, profitant principalement aux agents du groupe CG3. Son montant est de 97 097 euros.

Concernant les non titulaires, nous avons connu une augmentation de 98 795 euros à 135 751 euros. En revanche, les dépenses de personnel extérieur sont passées de 91 084 euros en 2020 à 66 447 euros en 2021. En effet, nous avons eu moins recours aux personnels de l'association « Actif » et à ceux du CDG (Centre de Gestion), et nous avons préféré faire des contrats en direct.

En ce qui concerne les avantages en nature, ils sont constitués par des repas pour les agents assurant les missions sur le temps méridien. Leur coût s'est élevé à 4 894 euros en 2021 contre 5 130 euros en 2020. Seuls 31 agents en ont bénéficié contre 35 en 2020.

Les astreintes sont restées identiques pour les agents du Service technique. Ils sont cinq, et le coût s'élevait, en 2021 à 5 531 euros.

Enfin, la Commune participe également à la prévoyance labellisée pour un coût de 2 813 euros en 2021. Voilà pour la partie Personnel.

Nous en arrivons ensuite aux orientations budgétaires de la Collectivité. Afin d'aborder cette partie, il me faut vous communiquer quelques clés liées au contexte national pour 2022. Ainsi, le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est fixé à 26,8 milliards d'euros pour la France. La DGF de la Commune, qui est une dotation forfaitaire, était de 265 474 euros en 2017, de 264 683 euros en 2018, et elle continuait à progresser pour arriver en 2020 à 281 345 euros, et à 283 605 euros en 2021. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente cette année de 95 millions d'euros à l'échelle de la Nation. Pour rappel, la DSR de la Commune était de 273 461 euros en 2017, 301 931 euros en 2018, 331 220 en 2019, 493 698 en 2020 et 526 616 euros en 2021, soit toujours une belle progression. La Dotation nationale de péréquation est fixée à l'échelon national à 794 millions d'euros pour 2022. Pour rappel, cette dotation nationale de péréquation était, pour la Commune, de 54 895 euros en 2017, presque 99 000 euros en 2018, 112 000 en 2019, 110 000 en 2020 et 106 234 euros en 2021.

Les grandes orientations de la Commune pour 2021 sont les suivantes. Sur le budget principal, sur la section de fonctionnement, en 2022, au chapitre 11, nous comptons bien continuer à maîtriser les dépenses à caractère général tel que nous le faisons jusqu'à présent. Plusieurs éléments sont cependant à prendre en compte. D'abord, la hausse très importante et lisible dans la durée du coût de l'énergie et des matières premières. Cela induit des effets d'inflation et de forte augmentation des sommes à consacrer dans le budget de la Commune aux dépenses d'énergie. Un impact peut également être attendu sur différents matériels ou prestations eux-mêmes dépendants des coûts de l'énergie ou de l'inflation. L'utilisation d'une nouvelle tondeuse en location aura un impact, de par la formule choisie, sur le fonctionnement plutôt que sur l'investissement. L'impact de la reprise des activités Enfance-Jeunesse, y compris pour les subventions, dont celles d'accueil et loisirs, par exemple. S'ajoute à cela le développement de la programmation culturelle prévue pour 2022, les frais de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux par l'ajout de nouvelles surfaces à entretenir. Par exemple, il y aura la salle Antarès ou bien la salle polyvalente que nous avons également incluse dans le nouveau marché pour régler les problèmes que nous pouvions rencontrer les veilles de locations de salle. En 2022, nous pourrions être amenés à externaliser des travaux réalisés en régie par le passé, par exemple pour des prestations de toiture ou même de peinture particulière pour lesquelles nous ne sommes pas forcément équipés et nous n'avons pas non plus la compétence. Sur certains travaux d'entretien, nous pouvons effectivement récupérer une partie de la TVA via le FCTVA. Nous remarquerons la baisse du poste Maintenance suite à la fin du rattrapage avec l'entreprise VEZIE. Enfin, normalement, il n'y aura pas d'assurance dommages/ouvrage à contracter en 2022.

Concernant les dépenses de personnel et frais assimilés sur le chapitre 12, ces charges sont en augmentation maîtrisée avec l'impact de mesures décidées en début d'année telles que la prime COVID ainsi que la revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C notamment. En effet, même si le nombre d'agents communaux reste globalement stable, la masse salariale évolue parfois du seul fait qu'un plus grand nombre d'agents est mieux payé parce qu'ils occupent des emplois plus qualifiés ou bien parce qu'ils ont une ancienneté moyenne plus importante. Cette évolution reprend également les avancements de grade et d'échelon, ou encore la réussite aux examens professionnels. De plus, une remise à plat du régime indemnitaire a eu lieu en 2021. Les évolutions de l'organisation des services de la Commune s'achèveront en 2022, mais les premières évolutions de 2021 auront leur impact sur l'ensemble de l'année à venir : arrivée de nouveaux agents, création d'un poste d'assistante au service Cadre de vie, création d'un poste de Chargé de communication/Associations. En ce début 2022, un poste de coordinateur/animateur est ouvert au recrutement.

En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement que sont les subventions aux organismes de droit privé, elles concernent principalement l'OGEC Saint-Martin, l'association « Accueil et loisirs », et les autres associations de manière générale. Pour la subvention OGEC Saint-Martin, la Commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des écoles privées sous contrat d'association sur le territoire communal. La subvention de fonctionnement OGEC Saint-Martin se calcule de la manière suivante : il s'agit d'un forfait par élève macérien qui correspond au coût moyen d'un élève de l'enseignement public. Ce coût moyen est calculé sur la base de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, hors fournitures scolaires, des classes maternelles et primaires de la Commune. Un forfait Fournitures scolaires par élève macérien et pour un maximum de 10 % d'élèves non macériens sur

l'effectif total est ensuite appliqué. Le forfait est calculé sur la base des dépenses de fournitures scolaires des classes maternelles et primaires de la Commune. Ce montant est calculé sur la base des dépenses inscrites au sein du compte administratif de la Commune, et approuvé par délibération.

Concernant la subvention à l'association « Accueil et loisirs », elle est déterminée en fonction de la convention pluriannuelle d'objectifs approuvée par le Conseil municipal en décembre 2019. Elle prend en compte le nombre de journées Enfant calculé selon une formule prévue à la convention. Pour l'année 2022, elle est estimée à 122 832 euros. Cette subvention reprend les éléments fixés par la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association, à savoir, une subvention pédagogique et une subvention par journée Enfant.

S'agissant des autres subventions, dans l'attente de la Commission conjointe commune avec l'OMCS (Office Macérien de la Culture et des Sports) qui se déroulera le 5 mars prochain au matin, pour l'instant, nous avons estimé ces subventions à hauteur de 60 000 euros qui pourront – je l'espère – être corrigés à la marge. La subvention versée pour le fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est désormais prise en charge par la CCVIA. Ce transfert de charges est compensé par une réduction de l'attribution de compensation des charges transférées versée par la CCVIA. Comme pour l'année 2021, cette attribution sera, pour 2022, négative et la Commune devra donc verser la différence à la Communauté de Communes.

Enfin, nous avons également les autres dépenses de fonctionnement avec notamment celles versées aux budgets annexes communaux. Il s'agit de la subvention d'équilibre du CCAS avec 67 000 euros qui s'expliquent notamment par l'ouverture de la Maison Hélène en 2021, et qui aura des répercussions sur toute l'année 2022 ainsi que par la mise en œuvre des actions et le matériel d'animation dans la durée. Il y a également la subvention d'équilibre au restaurant scolaire municipal qui devra tenir compte de la poursuite de l'épidémie de COVID et de son impact sur la fréquentation du restaurant scolaire ainsi que de l'évolution du coût des denrées à prendre en compte du fait de la Loi EGAlim et de la hausse générale des coûts alimentaires. Cela entraîne de manière concomitante une baisse de recettes et une hausse des dépenses à compenser par une prise en charge du déficit.

Concernant les recettes de fonctionnement, bien qu'aucune baisse des dotations ne soit annoncée, comme l'année dernière, il est nécessaire d'envisager les recettes de fonctionnement avec prudence. Il sera donc proposé, au moment du vote du budget primitif, une perspective de maintien des dotations par rapport à 2021. De même, l'évolution des recettes liées aux taxes locales est également prévue avec prudence. L'estimation sera calculée en prenant le taux d'évolution des bases annoncé pour 2022, c'est-à-dire 3,4 % contre 0,2 % l'année dernière. Il est cependant nécessaire de souligner quelques éléments notables : la possibilité de récupérer la TVA sur les dépenses de fonctionnement dédiées à la rénovation par entreprises des bâtiments communaux et de la voirie. Il y a également la perception de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) dans son intégralité, la perception des taxes additionnelles des droits de mutation avec la mise en place d'un tableau de suivi en partenariat entre le service Finances et le service Urbanisme. Il convient néanmoins d'être prudent, la perception de cette taxe étant directement liée au marché de l'immobilier. Nous avons en effet constaté une baisse des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) en fin d'année. Nous observerons également une relative prudence sur la DSR pour 2022 avec toujours un risque de perte pour la DSR Cible qui est la part correspondant aux 10 000 communes les plus défavorisées de France. Cette perte se solderait par une dotation divisée par deux l'année de la perte. La même prudence s'applique à la taxe locale sur la publicité extérieure, car ce dispositif vise également à encourager la réduction naturelle des supports de publicité. Enfin, il conviendra également de prendre la mesure de l'impact sur les finances communales des dispositions du nouveau pacte fiscal et financier qui sera adopté par la CCVIA en 2022.

Sur le budget principal, toujours, mais dans sa section d'investissement, nous prévoyons, en dépenses, pour 2022, la réalisation d'un skatepark au sein de l'espace Nature à hauteur de 145 000 euros pour lequel nous avons demandé une subvention au titre de la DETR ; la modernisation et l'extension des ateliers municipaux pour un montant estimatif de 194 000 euros (nous avons également demandé de la DETR) ; la couverture du boulodrome, ce chantier constituant la dernière phase de couverture (nous avons déjà fait couler les plots de fondation lors de la première phase) ; divers travaux de voirie pour une enveloppe budgétaire dont le montant reste à déterminer, mais nous imaginons déjà pouvoir entamer les travaux dans l'allée de béton qui représenterait un montant de 100 000 euros, et puis il y a l'achèvement des travaux de la rue du Duc Jean IV au droit de l'impasse Jean Lecompte et à l'extrémité de la rue du Duc Jean IV, pour 50 000 euros. Il y a également le programme annuel d'entretien et remplacement de candélabres, le lancement du projet « Cœur de Macéria » avec la préparation du projet et la réalisation

d'études, et divers investissements rendus indispensables pour des questions de sécurité et de bon fonctionnement des équipements et des services municipaux. Ces projets ont été et sont encore à l'étude de vos commissions, et ils seront présentés au moment du vote du budget.

Voilà donc pour ces orientations en termes de fonctionnement et d'investissement pour 2022.

Avez-vous des questions ?

Mme Blandine JOHRA : Par rapport à la présentation que nous a faite Catherine, il est tout de même plus clair d'avoir ces tableaux-là que la présentation qui nous est faite sur papier. Nous ne pouvons pas suivre correctement.

M. le Maire : Celle-ci est littérale tandis que l'autre était sur un tableau. Vous aviez les tableaux, normalement.

Mme Blandine JOHRA : Non.

M. le Maire : Vous avez eu les tableaux des effectifs, et je n'ai fait que commenter les tableaux des effectifs. Vous les aviez reçus.

Mme Blandine JOHRA : Oui, mais les tableaux qu'a présentés Catherine sont complets, et certains chiffres ne sont pas les mêmes que dans ce que nous avons eu. Ils ne sont pas identiques.

M. le Maire : Sur les ressources humaines ?

Mme Blandine JOHRA : Non, par exemple sur les dépenses sur investissement, on nous annonçait 2 102 000 euros alors que j'ai cru voir 2 170 000 euros, et il y a des lignes que l'on n'a pas et lorsque nous faisons les totaux, il nous manque des chiffres. Il serait donc plus simple d'avoir les tableaux que présente Catherine en papier parce que nous aurions tous les éléments.

M. le Maire : D'accord. C'est noté.

Mme Anne GERBEAU : À la lecture des chiffres, il y a quelque chose que nous devons retenir, c'est le solde déficitaire de la section d'investissement qui est important et qui, en Commission Finances, avait été établi à 1 068 000 euros et qui là, dans le rapport qui nous est fourni ce soir, est réduit à 837 181 euros. Nous souhaitons comprendre d'où venait l'écart parce que, quand on additionne les trois chiffres, on retombe sur 1 068 000 euros, au bas de la page 10.

M. le Maire : En additionnant les restes à réaliser.

Mme Anne GERBEAU : Exactement. Le chiffre que nous devons retenir est-il bien celui dont nous avons discuté en Commission Finances de 1 068 000 euros ?

Mme Nathalie LE FAUCHEUR rejoint la séance à 20 heures 28.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Ce qui est arrêté définitivement, c'est le compte administratif. Là, vous avez le document officiel du compte administratif. Effectivement, il faut regarder ce qui a été réalisé sur l'année et les reports de N-1, si tel est le cas – et c'est le cas – en investissement. De mémoire, les 575 000 euros étaient mentionnés sur le rapport. Les restes à réaliser sont de 268 229 euros moins les 37 000 euros, ce qui fait bien 231 000 euros de restes à réaliser, et quand on cumule le tout, nous arrivons à 1 068 000 euros. Ce chiffre est bon. Je pense qu'il y a donc une erreur dans le ROB. C'est une erreur d'addition. Le résultat cumulé en bas de la page 10 n'est pas -837 181, mais -1 068 293 euros. Chacune des lignes est bien mise, c'est le total qui n'est pas bon parce que le résultat cumulé a été fait avant les RAR. C'est -837 + (-231) soit un total de -1 068 000 euros. Il manquait les RAR.

Mme Anne GERBEAU : Par conséquent, nous sommes bien sur un solde déficitaire de section d'investissement de 1 068 292 euros.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Dans cette somme, comme je vous l'expliquais, nous avons déjà à peu près 450 000 euros de subventions qui n'ont pas pu être indiquées ici, et qui seront mises sur 2022.

M. le Maire : Et puis nous avons ce déficit d'investissement reporté qui nous ennuie depuis la rénovation de l'école Pierre-Jakez Hélias, que nous avons essayé d'apurer, mais force est de constater qu'il ne parvient pas à diminuer.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Voilà. Nous aborderons de nouveau le sujet lors de la Commission Finances le 7 mars prochain. J'ai commencé à en parler le 7 février dernier, et le 7 mars prochain, il faudra prendre une décision.

Mme Anne GERBEAU : Lors de la Commission Finances, vous aviez également attiré notre attention sur le fait que la CCVIA allait probablement se désengager sur un certain nombre de charges, notamment celles de l'entretien des voiries. Dans vos préconisations, vous indiquez qu'il est prévu de conserver le même montant de charges de fonctionnement. N'y a-t-il pas un risque de cette nature-là ? En effet, finalement, nous ne savons pas de combien va se désengager la CCVIA. Ne faudrait-il pas le prévoir dans les comptes ?

M. le Maire : Cela pourrait arriver en cours d'année, mais le pacte financier est encore en cours d'élaboration. Certes, le budget n'est pas voté, de toute façon. Néanmoins, des hypothèses de travail ont été formulées et consistaient à dire que l'on allait réduire les dotations faites aux communes ex-Pays d'Aubigné puisqu'elles ne bénéficiaient pas d'un service Voirie alors que la Communauté de Communes du Val d'Ille bénéficiait antérieurement d'un service Voirie. Ce qui se passait, c'est que, du coup, nous avions tous, dans le Val d'Ille, la possibilité de réserver le service Voirie de façon équitable, selon un planning équitable. Cela ne nous coûtait que le fuel des matériels. Lorsque, suite à la Loi NOTRe (Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les 9 communes de l'ex-Pays d'Aubigné ont été rapprochées du Val d'Ille, par souci d'équité, il a été décidé de leur apporter un fonds de concours annuel qui correspondait en fonction du linéaire de voirie, à ce que représentait la charge dont on bénéficiait.

Le problème, c'est que, concernant les finances du Val d'Ille-Aubigné, aujourd'hui, nous devons réduire ces fonds de concours. C'est un levier qui a été identifié. En revanche, si l'on supprime les fonds de concours des neuf communes de l'ex-Pays d'Aubigné, par souci d'équité, le Val d'Ille-Aubigné dit qu'il faudrait que soit refacturé le coût des prestations Voirie qui sont octroyées pour les communes de l'ex-val d'Ille. Ils nous ont fait une estimation. Pour la Mézière, cela représente un peu plus de 40 000 euros. Maintenant, nous sommes plusieurs maires de l'ex-Val d'Ille à nous dire que 40 000 euros, c'est gentil, mais que du coup, nous allons avoir le droit de faire jouer la concurrence, et de faire des études pour savoir si nous n'avons pas intérêt à passer par des sociétés privées pour le faire, ou par de la location de matériel parce que cela peut aussi être la location d'une pelle sur une semaine pour faire tous nos travaux. Cela ne nous coûtera peut-être pas 40 000 euros. Nous nous réservons donc cette possibilité.

Maintenant, nous n'avons aucune certitude sur ce qui ressortira de ce projet de pacte financier. Je crois qu'il faut encore attendre, et nous verrons. De toute façon, il n'est pas question de payer 40 000 euros sans avoir des études comparatives pour savoir si nous n'avons pas intérêt à passer par une autre formule. Après, parmi les évocations dans le cadre du pacte financier, il y a eu également la refacturation des frais du service du droit du sol et là, le souci, c'est que les communes qui paieraient le plus sont La Mézière et Melesse. Nous pourrions donc aussi avoir une charge nouvelle à ce niveau-là. Maintenant, comme je le disais, ce sont des hypothèses de travail. Aujourd'hui, rien n'est arrêté. Nous avons une nouvelle commission des Finances la semaine prochaine pour avancer sur ce sujet, et dès que j'aurai des informations, je reviendrai vers vous pour vous le dire. Nous pouvons donc nous attendre à des modifications dans l'année, mais je ne sais pas encore de quelle nature ni de quel niveau.

Mme Anne GERBEAU : D'ici la fin du mois de mars et le vote définitif du budget, nous pourrions ajuster les chiffres.

M. le Maire : Nous pourrions peut-être faire des ajustements, tout à fait.

Mme Anne GERBEAU : Si nous obtenons des informations plus précises.

M. le Maire : Oui, nous pourrions peut-être ajuster les choses, sachant que, d'ici à la mise en place du pacte financier, il va falloir que cela passe dans chacune des communes et ensuite, que ce soit voté en Conseil communautaire. Cela peut donc encore prendre quelques mois. Nous pouvons au moins sauver une demi-année.

Avez-vous d'autres questions, d'autres remarques ?

Mme Anne GERBEAU : Cela fait plusieurs fois que nous parlons de prudence sur la DSR. L'étude financière, l'année dernière, nous l'avait déjà dit. Connaissons-nous aujourd'hui le classement de La Mézière ? En effet, finalement, c'est un peu la roulette russe.

M. le Maire : Nous partageons !

Mme Anne GERBEAU : Vous n'avez donc aucune information et il n'y a aucun moyen de connaître le classement de La Mézière dans ce palmarès.

M. le Maire : Non.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : D'où la prudence observée parce que l'année où nous perdrons la DSR Cible, nous perdrons 50 %. Tant mieux si nous l'avons, mais si nous ne l'avons pas, nous n'aurons que 50 %. Par conséquent, nous partons sur 50 %, et nous ferons une décision modificative si c'est nécessaire en cours d'année.

M. le Maire : Nous sommes plutôt en bas de liste, proches de la sortie, mais c'est la richesse ou la pauvreté de notre territoire qui fait que nous sommes à ce niveau-là du classement.

Mme Anne GERBEAU : Comment est-il possible d'obtenir ce classement ? Nous avons essayé de le chercher, mais nous n'avons pas trouvé.

M. le Maire : Non, comme nous. Nous attendons que le couperet tombe.

Mme Anne GERBEAU : Connaissons-nous notre classement en 2021 ?

M. le Maire : Non, aucun classement n'est publié, et cela change tous les ans et, de toute façon, selon les intégrations et les fusions de communautés de Communes, la répartition des richesses est recalculée. Cela peut donc changer tout le temps et nous, nous l'avons obtenue à partir du moment où nous avons élargi notre Communauté de Communes puisque nous nous sommes appauvris, en fait. La Commune de La Mézière "s'enrichit" sur l'appauvrissement de la nouvelle Communauté de Communes.

Mme Anne GERBEAU : Sur la section d'investissement, pour la partie Projets 2022, vous avez listé quelques-uns des projets d'investissement prévus. Globalement, à quelle hauteur estimez-vous la fourchette d'investissements pour 2022 ?

M. le Maire : Je crois que tu peux répondre.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Brut ou net de subventions ?

Mme Anne GERBEAU : Je parle juste des dépenses.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Au niveau des dépenses d'investissements bruts, nous serions plutôt aux alentours de 900 000 euros, mais il y a tout de même beaucoup de projets avec des niveaux de subvention. Nous en avons évoqué certains. Je raisonne donc plutôt sur le net, car c'est plutôt l'investissement net qu'il faut financer.

Mme Anne GERBEAU : J'ai également une question sur le budget annexe du restaurant municipal puisque nous voyons bien que, depuis plusieurs années, la situation ne cesse de se dégrader. Est-ce que

nous restons sur un constat, c'est-à-dire que nous continuons à approvisionner le déficit, ou avons-nous un plan d'action avec des leviers identifiés pour nous permettre d'essayer de limiter les pertes ?

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Nous allons remettre à plat le fonctionnement de l'année prochaine. Pour le temps du midi, nous découperons la masse salariale pour isoler ce qui concernera réellement le restaurant du temps méridien. Nous allons revenir vers un véritable temps de restauration. Malheureusement, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la Loi EGalim qui aura un coût. Nous avons des pistes de réflexion à ce sujet, et j'insiste pour que ce travail soit fait en commun avec Angeline qui est responsable de la restauration. Je pense que tes connaissances techniques pourraient nous aider également. Anaëlle LE GROGNEC pourra également nous renseigner sur ce qui est fait sur les groupements d'achats. Maintenant, il n'y aura pas de diminution de la masse salariale. C'est sûr. Pour le moment, ce n'est pas prévu.

Une réflexion est à mener avec Anaëlle et Badia MSSASSI-BEAUCHER au mois d'avril prochain sur l'organisation au mois de septembre prochain, mais le budgéter dès le début, c'est compliqué. Cette réunion du mois d'avril 2022 sera importante pour savoir comment nous nous organiserons sur la fin de l'année, et cela se fera en Commission restauration scolaire. Sur les recettes, nous avons aussi prévu de ne pas avoir d'année sans augmentation. Pendant quatre ans, il n'y a pas eu d'augmentation et ce n'est pas logique, car le coût de la vie est là, de même que le coût des aliments. Nous le percevons tous dans nos familles. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas d'augmentation cette année. Cela fera également partie de la réunion de la Commission du mois d'avril prochain. Pour motiver les enfants à venir manger, nous n'y arriverons pas. Il y a des habitudes aussi, qui ont été prises, et les enfants ont peut-être tendance à rentrer plus chez eux.

Mme Anaëlle LE GROGNEC : Il y a également eu une baisse des effectifs au niveau des écoles qui explique la baisse du nombre de repas. En trois ans, nous avons eu beaucoup moins d'élèves à Pierre-Jakez Hélias, ce qui explique aussi ce phénomène.

M. Hubert GAUTRAIS : Par rapport aux salaires médians sur La Mézière, nous sommes tout de même sur une tranche relativement élevée, et il est vrai que nous pouvons revoir, bien sûr, les tranches de facturation du prix du repas parce que je pense que certains niveaux socioprofessionnels peuvent permettre d'aller un peu plus haut.

M. le Maire : Je rejoins tout à fait cette réflexion. Ce qui s'est passé auparavant, c'est que nous arrivions à maintenir la subvention de la Commune vers le restaurant à un peu moins de 100 000 euros. Tant que nous étions sur cette stabilité, nous nous demandions s'il était vraiment justifié d'augmenter le prix du repas. En fait, nous aurions dû le faire, et Catherine a raison lorsqu'elle dit que, dorénavant, il y aura des augmentations chaque année parce que le coût de la vie augmente effectivement. Maintenant, il va falloir aussi que nous nous résolvions – en tout cas tant que nous ne serons pas sortis de cette crise – à ce que nous soyons obligés d'avoir un niveau de subvention qui dépasse les 100 000 euros parce que la Loi EGalim est là, parce que les charges de combustible vont augmenter sûrement de près de 20 % dans les prochains mois. Elles ont déjà commencé à augmenter. Cela va donc de toute façon nous coûter plus cher, et nous ne pourrions pas augmenter les repas au niveau des augmentations qui nous incombent. Je crois donc qu'il faut admettre qu'aujourd'hui, nous ne pouvons plus rester une année sans augmentation. Chacun doit participer, à son niveau, aux augmentations que nous subissons.

Mme Nadège SALMON : Peut-être faudrait-il également revoir ces désinscriptions qui peuvent se faire le jour même, et qui plombent aussi une partie des denrées alimentaires qui ne sont pas consommées. Du coup, il y a du gaspillage alimentaire. Peut-être y aurait-il un autre mode de fonctionnement à trouver pour éviter cette charge qui n'a pas lieu d'être.

Mme Badia MSSASSI-BEAUCHER : C'est en cours de réflexion pour le mettre en place à la rentrée, pour ne plus accepter les annulations du jour même, sauf cas exceptionnel à justifier.

M. le Maire : Le problème, aujourd'hui, c'est le cas exceptionnel, et nous nous rendons compte que le cas exceptionnel est récurrent.

Mme Nadège SALMON : Il y a cas exceptionnel et cas exceptionnel. Il faudrait voir effectivement ce qui en est et ce qui n'en est pas, ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Mme Badia MSSASSI-BEAUCHER : Dans un cas exceptionnel, nous demandons un justificatif !

M. le Maire : Oui, il est demandé, au-delà de 7 heures le matin, mais il est déjà trop tard.

Mme Badia MSSASSI-BEAUCHER : Il y a plusieurs leviers. Il y a eu aussi – c'est moins le cas maintenant – des sorties scolaires ou des sorties avec Accueil et Loisirs dont nous n'avons pas forcément été prévenus. Par conséquent, les repas étaient préparés. Il y a donc des leviers. Nous en avons cité un certain nombre, mais il est vrai que l'effet COVID et le télétravail qui devient régulier sont aussi pour beaucoup dans la baisse des effectifs. Entre 2019 et 2021, nous avons perdu 150 à 200 plats par jour.

M. Régis GEORGET : Je suis assez surpris. Combien les annulations le jour même représentent-elles ?

Mme Anaëlle LE GROGNEC : Nous en avons déjà parlé avec Angeline, mais elle disait que le problème n'était pas réellement là. Hors période COVID, les absences de ce type concernent à peine une dizaine d'enfants de temps en temps. Sachant qu'ils arrivent à gérer assez bien leur stock alimentaire, le fait de le savoir à 7 heures le matin est suffisant pour qu'ils prévoient un peu moins sur le repas du midi parce qu'il n'est pas préparé à 7 heures le matin. Ils le préparent dans la matinée. Cela permet donc juste d'ajuster un peu les quantités, et ce n'est pas à ce niveau-là qu'il y a une énorme perte.

M. le Maire : Je pense que ce qui nous coûte cher, c'est effectivement cette modification de nos modes de vie avec, effectivement, le télétravail. De nombreuses familles gardent leurs enfants quand les parents sont en télétravail. Pour autant, nos charges restent identiques parce qu'en termes de fluides, l'électricité sera la même que vous prépariez 400 ou 500 repas. La masse salariale ne change pas non plus, mais nous avons moins de repas.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : 10 000 repas de moins par rapport à 2019.

M. le Maire : C'est énorme.

M. Régis GEORGET : Ne pourrions-nous pas, à certains moments, l'ouvrir au personnel de La Mézière, à la Maison Hélène, aux anciens.

M. le Maire : Nous n'avons pas le droit de faire d'exportation de repas, ni en liaison froide ni en liaison chaude. Nous ne sommes pas équipés pour, et surtout, nous n'avons pas d'agrément.

M. Régis GEORGET : Ne pourraient-ils pas venir sur place ?

M. le Maire : Le problème, ce sont les locaux. Nous n'avons pas les locaux pour accueillir ces personnes-là, à moins de les faire déjeuner à 13 heures 30, et encore, il faudrait pouvoir faire la désinfection avant. Cela semble vraiment compliqué. Néanmoins, il y a forcément des pistes à travailler, et la Commission s'en charge.

Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre au vote le fait que nous prenons acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport qui vous a été présenté.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
- Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée à la présente délibération ;

Décisions mises au vote :

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif aux exercices financiers 2020 et 2021, selon les modalités prévues réglementairement et sur la base de la note de synthèse annexée à la présente délibération.

3. Budget annexe Opération d'Urbanisme – Compte rendu annuel

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire : Nous n'allons faire que reprendre ce que nous avons déjà vu tout à l'heure.

M. le Maire donne lecture du rapport.

Lorsque la collectivité réalise une opération d'aménagement de son territoire en régie, elle n'est pas soumise aux dispositions de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme qui impose aux aménageurs privés de présenter à l'assemblée délibérante de la collectivité un compte rendu annuel de leur activité intégrant notamment des éléments financiers.

Néanmoins, par souci de transparence, la municipalité a souhaité présenter un compte rendu annuel de l'opération d'urbanisme en cours réalisée en régie, et annexé à la présente délibération.

M. le Maire : Comme nous l'avons vu tout à l'heure, nous retenons les dépenses pour l'année 2021, à savoir des achats de foncier pour 51 725 euros. Ce sont les parcelles acquises auprès des conjoints Loisel et Chevillon Romain, ainsi que le versement d'indemnité d'éviction pour 12 306 euros. En termes de travaux, nous retenons le versement de 129 512 euros de coûts de viabilisation pour la tranche Courtil de la Salle. En 2021, nous aurons également payé 29 619 euros de frais de maîtrise d'œuvre, 6 785 euros de raccordement aux eaux pluviales, auxquels s'ajoutent 52 318 euros de reversement de charges de personnel. Nous noterons également 2 400 euros versés à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Concernant les recettes, nous constatons au 31 décembre dernier 342 653 euros. Nous attendons, dans les prochains jours, le versement des recettes liées à la vente des îlots sociaux. Le budget 2022 enregistrera également les recettes des lots libres qui seront attribués à compter du 1^{er} mars prochain. Les lots seront attribués à compter du 1^{er} mars prochain, mais les recettes n'interviendront qu'à partir du moment où les permis auront été accordés ce qui est un peu plus long.

Le document qui vous avait été remis allait bien au-delà de ce qui est demandé puisqu'il va même, dans la prospective, à vous décrire ce qui va se passer maintenant sur ce lotissement Chevesse, et pour la tranche Courtil de la Salle, et pour la tranche Beauvoir. Nous essayons d'être le plus transparents possible sur cette opération.

Avez-vous des questions ?

M. Jean-Baptiste LESAGE : Vous nous avez dit que vous alliez également encaisser les prix de vente des lots vendus aux bailleurs sociaux dans les prochains jours. Les ventes ont-elles été passées chez le notaire ? Les rendez-vous sont-ils fixés ? Où en êtes-vous ?

M. le Maire : Les rendez-vous étaient fixés lundi dernier, mais le notaire n'avait pas reçu les fonds. Elle devait les recevoir dans la semaine, et je crois que j'ai un nouveau rendez-vous qui m'a été fixé dans mon agenda dans les prochains jours. J'ai cru voir cela pour ESPACIL.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Et pour NEOTOA ?

M. le Maire : Pour l'instant, je n'ai pas le rendez-vous. Je ne l'ai pas vu.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Par conséquent, ce ne sera pas dans les prochains jours, mais dans les prochaines semaines.

M. le Maire : Pour les autres, oui.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Autre question : en septembre dernier, vous nous aviez fait voter un prêt d'un million d'euros auprès du CMB (Crédit Mutuel de Bretagne) qui, finalement, n'a pas été souscrit. Normalement, la délibération aurait donc dû être retirée ?

M. le Maire : Celui de septembre dernier ?

M. Jean-Baptiste LESAGE : Oui, le prêt d'un million d'euros de septembre 2021.

M. le Maire : Non, nous n'avions pas besoin de retirer la délibération puisque nous n'avions pas signé les documents.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Oui, mais la délibération a été prise.

M. le Maire : Oui, mais nous n'avions pas signé le document. Du coup, de fait, nous n'avons pas souscrit le prêt. Nous ne sommes pas engagés auprès de la banque.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Oui, mais le Conseil municipal a tout de même voté le fait de souscrire un prêt d'un million d'euros.

M. le Maire : Oui, mais quand nous souscrivons un prêt d'un million d'euros, on n'affirme pas que nous allons le faire. Nous y souscrivons en cas de besoin. Nous n'en avons pas eu besoin, donc, nous ne l'avons pas souscrit, et il se trouve que nous étions dans le délai avant signature, lorsque nous nous sommes rendu compte que nous n'en avions plus besoin. Nous avons donc rappelé la banque qui nous a répondu qu'il n'y avait aucun souci et que, pour elle, cet acte n'existait pas.

M. Jean-Baptiste LESAGE : OK. Merci pour cette précision, et en prolongement du débat d'orientations budgétaires, nous vous répétons ce soir ce que nous pensons de ces ventes à prix coûtant alors que vous cherchez à combler des déficits et qu'il existe de futurs investissements majeurs à réaliser. Il faudrait arrêter ces ventes à prix coûtant. C'est une source de recettes dont vous ne pouvez pas vous passer.

M. le Maire : Bien sûr, mais c'est aussi une possibilité pour la Commune de pouvoir conserver une certaine mixité sociale. Plus vous allez augmenter le prix du terrain, et plus vous allez réserver les terrains de La Mézière à une certaine catégorie de personnes. Or ce que nous souhaitons, c'est tout de même d'avoir cette mixité sociale.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Oui, mais en faisant cela, vous allez contre le marché et, sur les autres opérations, qui proposeront beaucoup plus de logements dans les futurs collectifs, vous n'êtes absolument pas intervenus sur les prix du foncier, que ce soit sur l'opération portée par le groupe Jeulin, le groupe Kermarrec. Les maisons sont à prix élevé. Faire un geste pour les familles qui en ont besoin, c'est louable, mais à prix coûtant, cela coûte très cher à l'ensemble des Macériens. C'est le message que nous voulons vous refaire passer.

M. le Maire : Je ne suis pas sûr qu'ils coûtent très cher. Ils ne rapporteront pas autant que nous pourrions l'espérer. Pour autant, je continue à faire le pari – si pari il y avait à faire – que ce lotissement doit être bénéficiaire, et largement bénéficiaire. Maintenant, attention, je ne suis pas agent immobilier, Monsieur LESAGE. Je ne suis pas là pour faire de la spéculation. Je suis là pour servir les Macériens, et essayer de conserver, sur notre commune, cette mixité que nous apprécions. Je trouve qu'il est bien de côtoyer des gens de tout niveau social dans notre commune.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Cette mixité, vous êtes en train de la perdre avec toutes les opérations collectives qui arrivent à des prix qui sont ceux de la Métropole. C'est pour cela que je dis que vous

essayez d'aller contre le marché avec ce lotissement. Vous n'êtes peut-être pas dans l'immobilier, mais vous devez tout de même avoir une certaine vision pour pouvoir accueillir cette nouvelle population et finalement, pour une minorité de familles, cela représente un geste trop fort sur l'intégralité des budgets de la Commune. 10 000 euros de plus sur un terrain de lotissement, sur un financement de 20 ans, cela représente 40 euros par mois pour une famille. Je ne suis pas persuadé qu'il y ait beaucoup d'acquéreurs qui n'aient pas les moyens de payer 40 euros de plus sur leurs mensualités. À l'inverse, 10 000 euros de plus par lot libre, je pense que cela vous aurait quasiment permis de combler le déficit qui vous pose problème.

M. le Maire : Ce sont vos arguments, ils vous appartiennent, mais je ne les partage pas. Nous n'avons pas la même philosophie en termes d'accueil de population.

M. Jean-Baptiste LESAGE : La philosophie que vous aviez annoncée était de faire 50 logements par an, cela aurait pu être 70.

M. le Maire : C'est un minimum imposé.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Nous savons que ce sera insuffisant et qu'il faudra sans doute en faire beaucoup plus, mais là, vous êtes en train de préparer énormément plus, sans encadrement, sans équipement parallèle, sans réflexion actuelle sur la voirie, les mobilités et surtout, sans marge de manœuvre financière.

M. le Maire : Écoutez, pour l'instant, je trouve que nous pouvons être sereins par rapport à la façon dont nous gérons notre budget. Nous avons vu que nous étions à moins de cinq années de remboursement de la dette. Certes, nous avons un « caillou dans la chaussure ». Je ne dis pas le contraire, ce sont ces fameux 575 000 euros dont nous avons hérité. Il va falloir que nous trouvions des solutions pour résorber ce déficit d'investissement. Nous avons des pistes de réflexion. Que nous avons déjà évoquées en commission, mais en dehors de ce dossier, je pense que les finances de la Commune sont plutôt saines. Elles sont dynamiques, et je pense que je ne mets pas en danger les finances publiques. Nous n'avons pas le même point de vue en matière foncière et d'urbanisation. Je ne suis pas spéculateur. Je n'ai pas envie de l'être. C'est ma philosophie à moi. À chacun sa philosophie. Ce qui a motivé la gestion en régie de nos lotissements, c'était justement de pouvoir maîtriser le coût du foncier et de permettre à des personnes aux revenus moindres de pouvoir accéder à la propriété à La Mézière, mais aussi – il ne faut pas se le cacher – de faire en sorte que vos enfants, demain, puissent accéder à la propriété à La Mézière parce qu'ils y auront grandi, parce qu'ils s'y sentiront bien. Je n'aspire pas à avoir un prix de terrain, aujourd'hui, comparativement, de 250 euros du mètre carré.

M. Jean-Baptiste LESAGE : C'est ce que certains propriétaires ont revendu.

M. le Maire : Peut-être, et cela les regarde, mais nous n'avons pas les mêmes objectifs. Lorsque nous créons un budget, nous ne créons pas un budget avec pour objectif de faire des bénéfices. Nous sommes une collectivité. Nous allons faire des bénéfices, c'est clair, mais nous sommes une collectivité. Nous n'avons pas pour objectif de spéculer sur le terrain pour dégager des bénéfices.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Il ne s'agit pas de spéculer, mais de générer des excédents pour financer les futurs investissements.

M. le Maire : À vous entendre, il faut avoir un prix de terrain très fort pour dégager encore plus d'excédents.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Pas du tout. Nous n'avons jamais remis en cause votre politique locale consistant à faire des lotissements communaux, et les porter en régie est une très bonne chose. En plus, cela fait acquérir des compétences.

M. le Maire : Je suis content de vous l'entendre dire.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Je n'ai jamais dit l'inverse, et le technicien que vous avez vous sert sur d'autres opérations d'urbanisme et c'est extrêmement enrichissant. Il n'empêche qu'il y a un décalage trop important entre les prix de vente et les prix du marché, mais c'est aussi parce que les prix augmentent très vite. C'est le message que nous voulions vous faire passer, et le prix coûtant, compte tenu de votre charge foncière maîtrisée en 2020 et en 2021, si vous renouvelez ce prix coûtant en 2023, vous serez encore plus loin par rapport au marché. Par conséquent, pourquoi ne pas pouvoir discuter du fait d'augmenter légèrement les prix pour générer de l'excédent ?

M. le Maire : Nous en reparlerons au moment de la commercialisation de Beauvairie.

M. Jean-Baptiste LESAGE : C'est le message que nous souhaitons vous faire passer ce soir en disant qu'il faudra songer à arrêter cette politique à prix coûtant.

M. Laurent RABINE : Juste une petite remarque, entre Chevesse Nord et Courtil, nous avons tout de même augmenté les prix de 7 %.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Oui, mais le marché en a pris 15 ou 20.

M. Laurent RABINE : D'accord, mais nous avons tout de même augmenté de 7 %. Par conséquent, comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, la réflexion sera certainement menée dans le cadre de la commercialisation de la prochaine opération de la Beauvairie. Mais, nous avons tout de même augmenté de 7 %.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous invite à prendre acte de la présentation de ce compte rendu annuel.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *VU le Code Général des Collectivités Territoriales*

Décisions mises au vote :

- Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : **Prendre acte** du compte rendu annuel d'activité de l'opération d'urbanisme communale.

4. Déclaration d'Intention d'aliéner : 11, rue de Saint-Malo – décision de non-préemption

Rapporteur : M. Gilbert LEPORT

M. Gilbert LEPORT : Avant d'aborder ce point, je dois apporter une petite précision concernant cette parcelle, qui correspond aux anciens terrains du magasin BUT.

Actuellement, trois bâtiments industriels sont présents et sont loués par un transporteur. Monsieur GAUTHIER, architecte pour la société EQUITY est venu nous présenter son projet en Commission Urbanisme le 19 janvier dernier. Le programme proposé se divise en trois parties pour un total de 84 logements : un bâtiment locatif social, quatre bâtiments en accession libre et un bâtiment en accession sociale.

M. Gilbert LEPORT donne lecture du rapport.

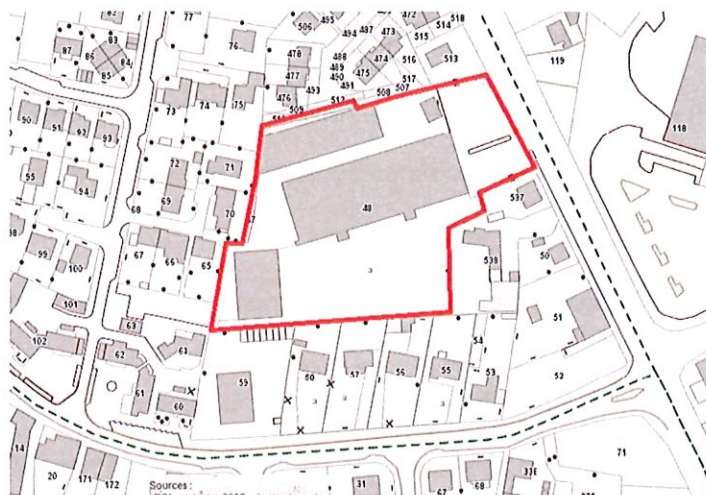
Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné du 25 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i) ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné du 25 février 2020 instituant le Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones urbanisées ou à urbaniser du P.L.U.i. à l'exception des biens situés en Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D) faisant l'objet d'un droit de préemption spécifique.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné du 25 février 2020 déléguant à la commune l'exercice du Droit de Préemption Urbain à l'exception des biens situés dans les zones d'activités de compétence communautaire.

Vu la délibération du 21 avril 2021, déléguant au Maire l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, lors de cessions n'excédant pas un montant de 600 000 euros ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 7 février 2022, enregistrée en mairie sous la référence 03517722U0009, adressée par Maître CHEVALIER, notaire à Ploufragan, en vue de la cession moyennant le prix de 900 000 euros, de bâtiments d'activité, sis 11, rue de Saint-Malo cadastrés AC46p, AC47 et AC48, d'une superficie totale de 10 796 m² appartenant à la SCI ANTONELLOU.



M. le Maire : Il vous est donc proposé de ne pas préempter sur ce bien.

Mme Blandine JOHRA : Pourrions-nous avoir des indications sur l'instruction du permis de construire ? Nous aimerions savoir où cela en est.

M. Gilbert LEPORT : C'est toujours en cours. Je n'ai pas d'autre élément à rajouter.

Je pense que Monsieur GAUTHIER va refaire une étude concernant le problème de pollution, mais je n'ai pas d'autre élément.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Au niveau de l'étude de sol, savez-vous si des sondages ont été réalisés.

M. le Maire : Pour l'instant, nous ne savons rien. En revanche, cela lui a été demandé lors de la Commission.

M. Jean-Baptiste LESAGE : L'étude de sol que vous aviez envoyée et qui avait été diligentée par l'Établissement foncier parce qu'à une époque, la Municipalité s'était posé la question d'acquérir ces parcelles est tout de même extrêmement préoccupante.

M. le Maire : Oui. Personne ne le nie.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Il y a plein de zones d'ombre, et je suis surpris qu'un permis de construire ait été déposé, d'autant plus avec les termes de cette étude de sol qui dit que l'acquéreur devra être au courant. Il aurait dû y avoir des études complémentaires beaucoup plus poussées avant qu'un permis ne soit déposé. Je ne sais pas ce que vous en pensez, Monsieur RABINE, mais sur une situation comme celle-là, on fait des études de sol avant de déposer un permis.

M. Laurent RABINE : Non, généralement, les études de sol sont naturellement faites après le dépôt d'un permis. On ne les fait jamais avant le dépôt du permis.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Même sur une opération comme celle-ci avec de la pollution avérée ?

M. le Maire : Quoi qu'il en soit, l'architecte a entendu qu'il était souhaitable qu'il refasse une étude de sol, étude de sol qu'il s'est engagé à faire. Il s'agit d'une étude de dépollution, et maintenant, nous attendons. Ça lui appartient.

En tout cas, ce soir, il est question de savoir si nous préemptons ou pas sur ce terrain, et bien sûr, je vous propose de ne pas préempter

Mme Anne GERBEAU : Que se passera-t-il si cette étude de dépollution confirme ce que nous savons déjà ? Accorderez-vous ce permis de construire ?

M. le Maire : S'il y a pollution, il devra y avoir dépollution. Il devra dépolluer. C'est lui qui prend le risque.

Mme Anne GERBEAU : Il me semble que nous sommes également responsables, tout de même.

M. le Maire : Il devra dépolluer. C'est à lui que cela incombera.

Laurent Rabine : Ce sera une obligation, s'il y a besoin d'une dépollution, mais peut-être n'est-ce pas pollué partout.

M. le Maire : *A priori*, il y avait une zone particulièrement polluée d'après le rapport que nous avons vu.

M. Patrice GUÉRIN : Peut-être s'agit-il d'une zone sur laquelle il pourra faire des pelouses ?

M. Régis GEORGET : Pour l'obtention du permis, y a-t-il une condition de dépollution ? Y a-t-il un rapport entre le fait qu'il obtienne le permis et son obligation de dépollution ? S'il a le permis et qu'il ne dépollue pas, que ferons-nous ?

M. le Maire : Ce sont des choses différentes, le permis et l'obligation de dépolluer. Lui, il va nous fournir un rapport relatif à son étude de sol. Après, cela lui incombera.

M. Régis GEORGET : Cela lui incombera, mais s'il a obtenu son permis ! Cela signifie-t-il qu'il faudra rentrer dans des procédures pour l'empêcher de construire ? S'il a eu son permis, qu'est-ce qui l'empêchera de construire même s'il n'a pas dépollué ?

M. Laurent RABINE : C'est le promoteur qui prend ce risque. Aujourd'hui, cela coûte extrêmement cher de dépolluer un mètre cube, et cela rentre dans le cadre de l'équilibre de son opération immobilière. Si cela se trouve, il aura un permis, la dépollution lui coûtera, par exemple, 1 million d'euros, et il n'équilibrera pas son budget.

M. Régis GEORGET : Quelles sont les garanties que nous avons qu'une fois qu'il aura son permis, il ne sera pas tenté de ne pas dépolluer ? Comment cela se passera-t-il s'il ne le fait pas ? Il a son permis de construire, il construit son Immeuble, il y aura des gens dedans, il faudra bien que nous gérons.

M. le Maire : Il s'est engagé à produire ce rapport qui amènera des conclusions. Nous aurons copie de ce rapport. À partir de ce moment-là, c'est là que nous pourrions faire pression.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Le permis a été déposé en décembre. Il devrait l'obtenir dans un mois !

M. le Maire : Non, nous sommes encore en pièces complémentaires. Il n'est pas arrêté.

M. Laurent RABINE : Si c'est un promoteur sérieux, il doit dépolluer !

M. le Maire : Attention parce que s'il ne dépollue pas, le risque est pénal. Si jamais il ne faisait rien et qu'il ne dépolluait pas du tout alors qu'il est avéré qu'il y a une pollution, le risque est énorme pour lui.

Régis GEORGET : Nous entrerions dans une procédure, quoi.

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Ne pourriez-vous pas mettre un sursis à statuer sur le permis en attendant les analyses complémentaires ? Cela lui permettrait de faire ses estimations et son équilibre économique puisque, de toute façon, le propriétaire c'est le locataire actuel. Il n'est pas à quelques mois près.

M. le Maire : Si, il est à quelques mois près parce qu'il doit déménager. Il doit partir plus loin.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Même au niveau du prix, nous savons quel prix il l'a acheté en 2016. Si ça se trouve, nous allons repurger une DIA dans quelques semaines parce que le prix va être renégocié. Il serait donc plus prudent de mettre un sursis à statuer sur le permis, demander à ce qu'il fasse davantage d'investigations, notamment à l'intérieur du bâtiment.

M. le Maire : Nous notons cela.

Mme Blandine JOHRA : C'est une préoccupation des habitants de La Mézière. Je pense qu'il ne faut pas l'ignorer. Il faut vraiment être très clair sur ces aspects-là.

M. le Maire : Bien sûr.

M. Jean-Baptiste LESAGE : On sait comment les choses se passent en phase Chantier.

M. Laurent RABINE : Pas toujours.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Vous n'allez pas aller sur le chantier tous les jours.

M. Laurent RABINE : Non, c'est évident. Il faut savoir que les sondages vont être réalisés dès lors que le propriétaire actuel, sous le dallage, sera parti.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Et puis ce ne seront que des sondages. Si ça se trouve, nous allons trouver une autre zone.

M. le Maire : Oui, mais vous savez que les sondages sont très ponctuels.

M. Jean-Baptiste LESAGE : C'est cela. C'est très aléatoire.

M. Laurent RABINE : Il m'est déjà arrivé de trouver des décharges alors que ce n'était pas prévu et que l'étude de sol avait été faite.

M. Jean-Baptiste LESAGE : *A priori*, il y a des témoignages de Macériens qui disent que c'est une ancienne décharge.

M. Laurent RABINE : Dans ces cas-là, nous pouvons lui imposer une étude de sol avec un certain nombre de sondages.

M. Jean-Baptiste LESAGE : En tout cas, là où il y a des zones d'ombre.

M. le Maire : Oui, vous avez raison. Très bien. C'est noté. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question de préempter sur ce terrain, si vous en êtes d'accord. Je vais donc mettre aux voix.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décisions mises au vote :

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : Décide de ne pas acquérir par voie de préemption le bien cadastré AC46p, AC47 et AC48 ;

Article 2 : Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

5. Dénomination d'une rue de la commune de La Mézière – Lotissement Courtil de la Salle

Rapporteur : Mme Élisabeth IZEL

M. le Maire : Remarquez bien qu'il n'y en a qu'une.

Mme Elizabeth IZEL donne lecture du rapport.

Considérant que l'avancée des travaux du lotissement Courtil de la Salle et la constitution d'une rue qui dessert l'ensemble du lotissement (voir plan ci-dessous)

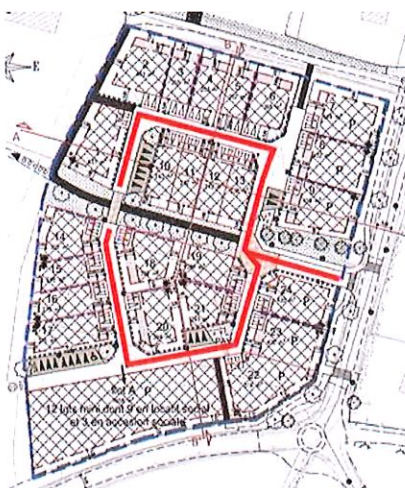
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Sur proposition de la commission culture qui s'est orientée sur la proposition de noms de femme peintre, il est donc proposé au conseil municipal de dénommer la rue desservant le lotissement Courtil de la Salle (voir plan ci-dessous) selon les propositions suivantes :

Rue Clotilde Vautier ou Rue Geneviève Asse



Mme Elisabeth IZEL : Pour information, Clotilde Vautier est une artiste peintre née à Cherbourg en 1939, et qui est décédée en 1968 à Rennes. Elle a fait les Beaux-Arts de Rennes où elle a rencontré son futur mari Antonio Otero. C'est aussi la raison pour laquelle ses peintures ressemblent aux sculptures d'Otero. Avec le frère de ce dernier, ils ont créé l'Atelier des Trois, en 1962. Elle dessinait et peignait des portraits, des paysages et des natures mortes. Elle est décédée tragiquement à l'âge de 28 ans en 1968. Ses deux filles, dont une que beaucoup de gens connaissent puisqu'il s'agit d'Isabel Otero qui est comédienne, et sa sœur Mariana tentent, au travers de l'association « Les amis du peintre Clotilde Vautier », de lui rendre hommage pour ne pas que son œuvre tombe dans l'oubli.

Quant à Geneviève Asse, elle est peintre et graveuse. Elle est née en 1923 à Vannes, et elle est décédée récemment en août 2021. C'est une grande dame de la peinture française dont elle était une représentation imminente. Geneviève Asse est d'abord identifiée aujourd'hui par une couleur incomparable, le « bleu Asse », une utilisation particulière du bleu dans ses monochromes de type abstrait minimaliste.

Voilà pour les deux propositions.

M. le Maire : D'abord, sur le thème, nous pouvons peut-être préciser pourquoi le nom d'une peintre. D'abord parce que, sur Chevesse, il avait été décidé par le précédent conseil municipal que la rue de Chevesse Nord s'appellerait Alex Garel qui a fait don d'une toile à la Commune. C'est ce qui nous a amenés à la thématique des peintres. Ensuite, une femme parce qu'il est bien aussi de féminiser un peu nos noms de rues. Une femme macérienne, cela semblait compliqué.

Mme Elisabeth IZEL : Les Macériennes sont encore vivantes !

Rires dans l'assistance.

M. le Maire : Ça doit être cela ! Il avait donc été choisi de sélectionner ces artistes peintres parmi les femmes bretonnes. Tu as consulté les écoles.

Mme Elisabeth IZEL : Oui. Il y a juste l'école Saint-Martin qui nous a répondu un peu tard ce qui est dommage parce qu'elle avait des propositions, mais il était trop tard pour les rajouter. Il s'agissait d'Yvonne Haffen, qui était peintre également et originaire de Dinan. Il y avait également Emma Herland, qui était peintre impressionniste originaire de Quimper. Après, d'autres lotissements suivront. Au total, nous avons eu 37 propositions, mais il s'agissait d'artistes en général, et quand nous avons réduit la voilure aux artistes peintres, il en restait 25 dont deux régionales et deux qui sont arrivées beaucoup plus tard.

M. le Maire : Nous pourrions donc imaginer que pour Beauvoirie, par exemple, nous changions d'art, et que nous puissions retenir des noms parmi ceux qui nous ont été confiés par les enfants, ce qui permettrait aux enfants de travailler sur cette thématique dans le cadre de leurs travaux d'école.
Y a-t-il des remarques ?

Les élus consultent le travail des deux peintres retenues.

Mme Elisabeth IZEL : Elles n'ont pas la même renommée ni les mêmes valeurs portées sur le féminisme, et je pense que c'est extrêmement important.

M. le Maire : Exactement, et je suis d'accord. Je vous rejoins.

Je vous propose de mettre aux voix à main levée. Pour Clotilde Vautier, qui est pour ? 24 voix. Qui serait pour Geneviève Asse ? 3 voix.

Je vous propose donc de retenir la rue Clotilde Vautier, et j'espère que nous pourrions faire une inauguration où nous inviterons Mesdames Otero, tout comme nous inviterons d'ailleurs la famille d'Alex Garel lorsque nous inaugurerons cette partie ouest du lotissement. Le choix du nom de Clotilde Vautier est donc attribué à la voie communale interne au lotissement Courtil de la Salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décisions mises au vote :

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : Approuver le choix du nom de Clotilde Vautier attribué à la voie communale interne au lotissement Courtil de la Salle ;

Article 2 : Autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

6. Révision de loyer – locaux loués à la CCVIA pour les activités de la crèche

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire : Depuis la prise de compétence Petite Enfance par la CCVIA, les locaux de la crèche les Pitchounes construits par la Commune en 2003 sont maintenant loués à la Communauté de Communes.

M. le Maire donne lecture du rapport.

Conformément à la convention de mise à disposition de locaux liant la commune à la Communauté de Communes du Val d'Ille d'Aubigné et approuvée par décision du Conseil Municipal, il convient de réviser le loyer pour les locaux mis à disposition pour la crèche en fonction de l'indice de révision des loyers du 4^e trimestre 2021 (1,61 % : 132.62-130.52).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau loyer mensuel, à savoir 951 € à effet du 1^{er} mars 2022.

Pour rappel, le loyer était de 935,93 € en 2021.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je vais mettre aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Je précise que cette augmentation est à effet du 1^{er} mars 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Décisions mises au vote :

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : Approuver le montant du loyer mensuel pour les locaux mis à disposition pour la crèche de la Communauté de Communes du Val d'Ille d'Aubigné

Article 2 : Préciser que cette augmentation est à effet du 1^{er} mars 2022

Article 3 : Charger M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7. Compte rendu des délégations

M. Le Maire donne lecture du tableau.

DIA CM du 23 février 2022

BIENS NON PRÉEMPTÉS PAR LA COMMUNE						
N° DIA	Adresse du bien	Numéro de parcelle	Type de bien	Superficie terrain en m²	Prix de vente en €	Prix en €/m²
5	Rue de Dinan – Lot 6 Clos Cézembre	AL 281	Terrain	305	89 000	291,80
6	Le Courtil – Lot 2 Clos Cézembre	AL 270 - 274	Terrain	485	134 000	276,29
8	Lot 10 – Chevesse Nord	AD 210	Terrain	385	80 000	207,79
10	11 rue de Saint-Malo	AC 582 - 585	Terrain	56	1960	35,00
11	29 rue de la Garenne	AD 148	Maison	590	275 000	466,10

M. le Maire : Peux-tu nous parler du lot situé 11, rue de Saint-Malo ?

M. Gilbert LEPORT : Oui, c'est un propriétaire du lotissement de la Cerisaie qui souhaite élargir légèrement son jardin qui borde la future opération du promoteur EQUITY sur lequel nous venons de prendre une délibération. Il souhaite agrandir un peu son jardin et veut donc acheter cette petite parcelle de terrain qui représente 56 mètres carrés.

M. Le Maire poursuit et achève sa lecture du tableau.

M. le Maire : Nous avons donc deux points sur table. Le premier concerne l'attribution du marché public de nettoyage des locaux communaux. Il s'agissait d'un marché sous forme de procédure adaptée. L'objet de la consultation concerne le nettoyage quotidien des locaux communaux, le nettoyage annuel approfondi de certains locaux et le nettoyage bisannuel des vitres des bâtiments. La durée du marché est d'un an à compter de la date d'ordre de service, et il est renouvelable trois fois. Ce marché a été alloué sur trois lots : le premier lot concerne le nettoyage quotidien des locaux communaux, le second, le gros

nettoyage annuel des bâtiments et le troisième, le nettoyage bisannuel des vitres. Le cahier des charges de la consultation a été mis en ligne le 27 janvier 2022. Les candidats avaient jusqu'au 17 février dernier à midi pour remettre leur candidature et leur offre. La Commission MAPA (Marché À Procédure Adaptée) s'est réunie hier soir afin de proposer l'analyse des offres reçues et propose d'attribuer ces trois lots à l'entreprise GSF CELTUS ainsi que précisé ci-dessous. S'agissant du résultat de l'analyse du lot 1, le critère Prix comptait pour 40 %. GSF CELTUS était le moins cher. Il prend 40 points, forcément. Et sur la valeur technique, il avait le meilleur dossier. Il prend donc 53 points ce qui le positionne en première position avec 93 points contre 77,76 points pour le second qui n'est autre que SEVEL SERVICES qui était le candidat sortant. La Commission d'appel d'offres retient donc l'entreprise GSF CELTUS afin d'assurer la mission du lot 1 pour le nettoyage quotidien des locaux pour un montant de 31 644,48 euros TTC. Concernant le lot 2 qui concerne donc le grand nettoyage annuel de certaines salles, la notation est toujours de 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique. Là, nous nous y sommes remis en commission parce que nous trouvions que la notation avait été légèrement féroce. Nous avons donc souhaité revoir un peu cette commission qui, pour la valeur Prix, met SEVEL en première position, certes, mais qui, pour la valeur technique, lui fait perdre la pole position et le fait être dépassé par GSF CELTUS. Pourquoi ? Tout simplement parce que SEVEL SERVICES, pour le grand nettoyage annuel, proposait une nacelle, mais uniquement pour une salle (la salle Orion). Or quand vous faites la salle Antarès ou que vous allez dans la salle Cassiopée ou Sirius, il faut une nacelle. Sans nacelle, nous risquons d'avoir une plus-value et il n'en était pas question. C'était donc rédhibitoire, et ils perdaient la moitié des points sur ce critère-là de la note.

Mme Anne GERBAUX : N'ont-ils pas une nacelle qui roule et qui permet d'aller sur les autres salles ?

M. le Maire : Il a mis « *nacelle (salle Orion)* ». Il ne la mettait que là. Dans son dossier, à partir du moment où il le précisait comme cela, c'était rédhibitoire. À la limite, il aurait mis « *nacelle.* », nous ne pouvions rien dire, mais « *nacelle (salle Orion)* », c'était spécifique. Le lot 2, pour le coup, a donc été octroyé à l'entreprise GSF CELTUS afin d'assurer la mission de ce lot nettoyage annuel pour un montant de 3 150 euros.

Pour le lot 3 (vitrages que nous faisons deux fois dans l'année), la valeur technique n'a pas tellement compté, car en fait, ils ont quasiment tous pris les points (trois candidats sur cinq). Il n'y avait plus que cinq candidats, car il y en a un qui (je crois que c'est CEDRUS), qui n'a pas répondu sur ce lot-là. Pour le coup, c'était GSF CELTUS qui prenait le maximum de points sur la note Prix. Par conséquent, avec 45 points, il arrive en pole position, pour un montant annuel de 4 695,84 euros.

Pour information, mais nous n'en avons pas tenu compte, cette entreprise vient de s'installer à La Mézière. En fait, elle travaille beaucoup avec le secteur privé avec de grosses entreprises, vraisemblablement un peu partout sur le bassin rennais, mais elle a de nombreux clients sur le secteur nord, et elle nous a dit que c'était la première fois qu'elle répondait sur un marché de collectivité. Nous verrons donc. C'est une entreprise qui s'est installée dans la zone de Parc Émeraude.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Je voulais savoir à partir de quand ces choix étaient applicables.

M. le Maire : Le plus tôt possible. En fait, nous attendions le Conseil de ce soir. À partir de demain, nous allons notifier aux perdants le fait qu'ils ne sont pas retenus. Nous attendons les 11 jours et ensuite, le contrat sera effectif. Ces 11 jours sont réglementaires.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Je pose la question pour la mise à jour du budget.

Mme Nadège SALMON : Je ne veux pas remettre en cause votre choix, mais j'aimerais qu'il soit spécifié en Conseil municipal que l'entreprise SEVEL SERVICES est une entreprise adaptée, ce qui signifie qu'elle emploie plus de 80 % de personnes en situation de handicap. Cela me semble important, et je pense qu'il aurait été intelligent d'attribuer une note de dimension sociale à ces offres parce qu'il est important que notre commune puisse avoir des entreprises favorisant l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), et puisse construire et contribuer à la mise en place d'un environnement économique inclusif. Cette question me semble donc essentielle, lorsque l'on fait ces offres et qu'une entreprise adaptée répond à ces offres de mettre cette dimension tout de même. Du coup, j'ai une question qui en découle : dans la mesure où nous

avons une obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap, est-ce que nos emplois communaux aujourd'hui nous permettent de répondre à nos obligations dans les effectifs actuels ?

M. le Maire : Il me semble que oui. Sans compter les services de SEVEL, il me semblait que nous étions corrects. Laurent VEILLON n'a pas l'historique, mais il me semble que nous sommes conformes à la réglementation. Nous le ferons contrôler lorsque Florence rentrera.

Mme Nadège SALMON : J'aimerais bien que, dans les analyses d'offres, parce que cela a une dimension sociale réelle, nous ayons au moins cette donnée-là parce qu'il est important, quand on fait ce choix-là, de savoir à qui l'on s'adresse et quel type d'entreprise on embauche derrière. Il y a autre chose derrière.

M. le Maire : Après le vote, je vous donnerai une information, justement, sur l'ESS. Sur l'attribution du marché Nettoyage, et pour l'ensemble des trois lots, je vous propose donc de retenir l'entreprise GSF CELTUS.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention. Adopté.

L'attribution du marché Nettoyage, et pour l'ensemble des trois lots, à l'entreprise GSF CELTUS est adoptée à l'unanimité moins une abstention (Mme Blandine JOHRA).

M. le Maire : Par rapport à l'ESS, sachez qu'une très belle entreprise va s'installer sur La Mézière à la Bourdonnais. Cette entreprise s'appelle ENVIE 2E, et va gérer le recyclage des matelas.

Le deuxième marché concernait la construction d'un skate-park. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement des nouvelles pratiques sportives en milieu urbain. Pensé comme un espace ouvert à tous, ce skate-park doit permettre une pratique pluridisciplinaire du skateboard, du roller, du BMX et de la trottinette dont la plus grande tranche d'âge est du niveau du débutant au confirmé. Le site à aménager est aujourd'hui un terrain enherbé situé à proximité d'un terrain de BMX de type Pumptrack et du collège Germaine Tillion. Outre l'extraordinaire potentiel qu'offre cette activité pour l'expression corporelle, elle peut se révéler un vecteur de rapprochement transgénérationnel. Le site pressenti est disposé au cœur d'un espace naturel fréquenté par les jeunes, mais aussi par de nombreux marcheurs et par les promenades familiales. Inséré dans un environnement privilégié, et suffisamment isolé pour ne pas importuner les riverains, il sera agrémenté de mobilier urbain, de plantations d'arbres, et pourra – pourquoi pas ? –, dans un avenir proche, recevoir des rencontres sportives à l'échelle départementale.

Le marché a été passé sous forme de marché à procédure adaptée. La consultation avait pour objet les travaux de construction du skate-park (béton coulé en place). L'objectif de démarrage des travaux est prévu pour avril 2022, non compris le mois de préparation, pour une durée de trois mois. En termes d'allotissement, il n'y avait qu'une tranche ferme. Concernant la procédure, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 décembre 2021, et mis en ligne sur la plateforme Mégalis. La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 21 janvier 2022 à midi. 11 dossiers ont été retirés. À l'issue de la date limite de dépôt, deux entreprises ont adressé un pli. La Commission MAPA s'est réunie hier soir afin de proposer l'analyse des offres reçues, et propose d'attribuer le lot unique du marché à l'entreprise MJ BETON SPE ainsi que précisé ci-après.

La valeur Prix était sur 40 points, la valeur technique sur 60 points. MJ BETON SPE était le moins cher. Il prend donc 40 points contre 32 pour NOVELLO, la seconde entreprise. Sur la valeur technique, MJ BETON SPE a pris 55 points contre 60 pour NOVELLO qui est un spécialiste du skate-park. En revanche, chez MJ BÉTON, ils ont un dirigeant qui a réalisé de nombreux skate-parks aussi. Il n'a pas encore de book à présenter parce qu'il vient de créer son entreprise, mais *a priori*, c'est un spécialiste qui ne posera aucun problème. Le maître d'œuvre a déjà travaillé avec lui. Il le connaît bien.

Je vous propose donc de retenir MJ BETON SPE.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

L'attribution du marché de construction du skate-park à l'entreprise MJ BÉTON SPE est adoptée à l'unanimité.

Mme Anne GERBEAU : J'ai une question qui n'a rien à voir avec la notification du marché : avez-vous prévu de donner un nom à ce skate-park ?

M. le Maire : Pas encore, mais vous faites bien de le dire maintenant parce que cela nous permettra de l'anticiper.

M. Laurent RABINE : Nous demanderons peut-être aux écoles, ou au Conseil municipal des enfants parce que cela reste leur travail. Je pense que c'est à eux de voir cela.

M. le Maire : Peut-être feront-ils eux-mêmes le relais auprès des écoles.

Mme Anne GERBEAU : Ma question était juste de savoir si vous l'aviez prévu !

M. le Maire : Très bien. Merci.

8. Questions diverses

M. le Maire : Comme vous le savez, nous avons encore deux questions à l'ordre du jour. Nous avons abordé l'un des deux après la clôture du précédent conseil. Peu de monde était présent. Il s'agissait de la modification des horaires du Conseil municipal.

Mme Nadège SALMON : En fait, la modification a déjà été faite. C'était 20 heures, au début. D'accord ?

M. le Maire : Oui.

Mme Nadège SALMON : Il est passé à 19 heures, et cette modification, nous ne l'avons pas votée. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi nous le revotons.

M. le Maire : Ce n'est pas un vote. Nous ne prenons pas une délibération. C'est un accord entre nous. Cela n'a pas force de loi. Nous sommes dans le cadre des questions diverses.

Nous étions sur une demi-heure. Qui serait favorable à démarrer le conseil municipal à 19 heures 30 au lieu de 19 heures ?

18 voix c'est de toute façon la majorité, et je vous propose de commencer cela dès le prochain Conseil.

M. Jean-Bernard MOUSSET : Il faut faire voter les autres propositions. Il y en a peut-être qui vont voter pour les deux.

M. le Maire : Vous voulez donc que je pose la question. Combien d'entre vous seraient favorables à 19 heures ?

Mme Elisabeth IZEL : Quand cela nous est égal, devons-nous voter pour les deux ?

M. le Maire : Cela fait donc 19 personnes favorables à 19 heures 30 avec ton pouvoir de tout à l'heure. Pour 19 heures, nous avons 9 voix. Pour 20 heures, nous avons 5 voix. Nous allons donc retenir 19 heures 30.

Le nouvel horaire du Conseil municipal - 19 heures 30 - est entériné par 19 voix pour.

M. le Maire : Ensuite, je voulais réagir à votre remarque concernant la publication des PV dans *le Macérien*. J'y ai réfléchi, et je me dis qu'il n'y a pas de déni de démocratie ou de volonté de cacher les choses en ne mettant pas les PV dans *le Macérien*. Il y a surtout un geste de développement durable que de dire que nous n'allons pas imprimer 32 à 36 pages parfois alors qu'aujourd'hui, à l'ère du numérique, chacun peut consulter le PV dans son intégralité. Ce qui sera fait, c'est que, dans *le Macérien*, il y aura les comptes rendus succincts du Conseil municipal et, en en-tête, il y aura un QR Code avec une explication en disant que les PV, par souci de réduction du nombre d'impressions, seront disponibles en ligne sur le site, et nous faisons maintenant très attention à ce qu'ils soient mis en ligne sur le site dès qu'ils ont été approuvés. Celui-ci doit encore attendre les quelques corrections que Jean-François a évoquées, mais dès que les corrections seront faites, il sera mis en ligne, et il sera disponible sur le site.

Pour les personnes – ce sera mentionné aussi – qui n'auraient pas l'outil Internet – nous pouvons l'entendre –, celles-ci pourront venir à la Mairie, et demander un exemplaire complet du PV qui leur sera remis. Il n'est donc pas question de cacher quoi que ce soit. Les choses se passent en toute transparence. C'est juste qu'il faut arrêter d'imprimer pour imprimer, car cela devient très onéreux pour la Commune en charges de fonctionnement, et c'est mauvais sur le plan écologique.

M. Hubert GAUTRAIS : Pourtant, historiquement parlant, il me semble que la retranscription des PV était faite sous l'ancienne mandature.

M. le Maire : Non, jamais il n'y a eu un PV sous l'ancienne mandature. C'était toujours des comptes rendus, c'est-à-dire le titre de la délibération et la conclusion de la délibération. Je peux les ressortir, j'ai toute la collection.

M. Jean-Baptiste LESAGE : Vous les ressortirez, mais lors de son arrivée, M. Huleux avait suggéré que ce ne soit plus des comptes rendus, mais des PV, et quelques mois après son arrivée, ce sont devenus des PV.

M. le Maire : J'en ai de très vieux, et ce sont des comptes rendus.

M. Hubert GAUTRAIS : Sous l'ancienne mandature, il me semble que l'apparition de la retranscription intégrale, ou quasi intégrale était faite.

M. le Maire : Non. C'est sous notre mandature que nous l'avons fait. C'est uniquement sous notre mandature.

Mme Valérie BERNABE : Il y a eu une période, mais ce n'était pas une retranscription en mot à mot. Ce n'était pas non plus des résumés.

M. Hubert GAUTRAIS : Il y avait nos échanges, pas forcément de manière exhaustive, mais je me souviens que certaines interventions étaient reprises. Il ne s'agissait donc pas de simples comptes rendus.

M. le Maire : Aujourd'hui, ce qui est important, c'est que les gens aient des comptes rendus. Nous livrerons donc le compte rendu, même si ce n'est pas une obligation. D'autres communes ne mettent rien. Nous, nous livrerons le compte rendu, et il y aura un lien qui conduira au site Internet.

Mme Anne GERBAUX : Si je comprends bien, c'est la nature des échanges qui nous amène à prendre cette décision-là parce que cela prend trop de place. Dans ce cas-là, quel est l'intérêt – puisque vous parlez d'écologie et de développement durable – d'imprimer tout, sauf les échanges ?

M. le Maire : Nous pourrions arrêter les comptes rendus, mais il peut aussi être intéressant pour un Macérien de voir le point qui a été traité et de se dire : « *Tiens, celui-ci m'intéresse, je vais voir ce PV pour savoir ce qui s'est dit dans les échanges* ».

M. Hubert GAUTRAIS : Oui, mais il n'aura plus les échanges qui auront conduit à la décision.

M. le Maire : Si, puisqu'ils sont dans le PV ! Les échanges sont intégralement retranscrits dans le PV !

M. Hubert GAUTRAIS : Je ne vois pas forcément le Macérien en train de lire le compte rendu et de se dire : « *Ah, je vais aller voir les échanges du point qui m'intéresse sur le PV* ».

M. le Maire : Pourquoi pas ? Voyez-vous le Macérien lire tous les PV aujourd'hui, quand ils font 32 pages ? Je voudrais pouvoir les compter !

M. Hubert GAUTRAIS : Peut-être, mais les comptes rendus sont-ils vraiment lus ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

M. Hubert GAUTRAIS : En fait, avant cela, il serait intéressant de savoir ce que cela coûte. Que coûte l'impression des feuilles jaunes et cela a-t-il un réel intérêt ? Peut-être faudrait-il passer au tout numérique.

M. le Maire : C'est une discussion qui devra être portée en commission.

Mme Estelle TAILLEBOIS : Ne pourrions-nous pas poser la question aux Macériens *via* un sondage dans le prochain *Macérien* ?

M. le Maire : Ce sera au printemps, maintenant. De plus, il est vrai que la réglementation doit évoluer par rapport aux publications.

M. Laurent VEILLON : À partir du mois de juillet 2022, nous aurons une nouvelle réglementation plus orientée vers le numérique, d'ailleurs.

Une intervenante : Que dit cette réglementation ?

M. Laurent VEILLON : Nous n'avons pas tous les décrets d'application, mais nous serons plus sur une logique de numérisation et d'accès simplement à un relevé des délibérations uniquement. La partie réglementaire va changer. Nous n'avons pas encore tous les éléments, mais le principe est celui-là, à savoir qu'il y aura une publication électronique, pour les communes qui en ont la possibilité, du PV. En revanche, l'affichage en mairie sera différent parce que nous avons aujourd'hui une obligation d'affichage qui va disparaître. Nous devons juste afficher un relevé des délibérations.

Mme Anne GERBAUX : Nous allons renouveler notre proposition, mais si nous nous inscrivons à l'ordre du numérique, êtes-vous toujours opposés à la retranscription des conseils municipaux comme cela peut se faire à Melesse ou sur la Communauté de communes ?

M. le Maire : Pour l'instant, oui, et à la Communauté de communes, il n'y a pas de retranscription Vidéo.

Mme Anne GERBAUX : Je ne parle pas de retranscription Vidéo, mais de retranscription Audio.

M. le Maire : Pour l'instant, je ne suis pas prêt à le faire, et ce n'est pas une question d'être à l'aise ou pas devant une retranscription. Peu importe, de toute façon, tout est dans le PV. Maintenant, ce soir, il y a une personne dans le public, et je ne suis pas persuadé qu'il y en aura davantage à l'écouter. Cela deviendrait de la radio. On n'a pas d'image, on n'a que du son. Je ne suis pas persuadé par cette solution. Cela demande aussi un investissement personnel pour préparer la salle, pour préparer l'audio. Je vous rappelle juste qu'au Val d'Ille, nous avons un ingénieur du son qui est présent, qu'il y a des micros sur les tables pour pouvoir faire une retranscription, et que tout cela a un coût. On peut toujours continuer à augmenter les coûts de fonctionnement, mais nous sommes plutôt à essayer de les maîtriser.

M. Hubert GAUTRAIS : Ce que je trouve dommage, c'est que nous avons la chance d'avoir une véritable démocratie sur La Mézière, avec une majorité et une minorité, et que ce serait aussi un moyen que chacun puisse s'exprimer puisque, vous en tant que majorité, et nous en tant que minorité, nous représentons des mouvements, des différences, et que ces différences peuvent être exprimées lors des débats du Conseil municipal.

M. le Maire : Elles le sont !

M. Hubert GAUTRAIS : Je pense que le fait de ne pas rendre nos échanges directement accessibles *via* un QR Code, met un peu entre parenthèses ce genre de choses.

M. le Maire : Mais aujourd'hui, les débats sont libres, ils sont ouverts.

M. Hubert GAUTRAIS : Ce n'est pas ce que je mets en cause. Je voudrais simplement que chacun puisse y avoir un accès direct.

M. le Maire : Oui, mais cet accès direct a un coût. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Je renvoie toujours à la même question, en charges de fonctionnement, faites venir un ingénieur du son ici, avec son matériel, disons que nous allons mettre un micro pour quatre personnes, le jeu en vaut-il la chandelle ?

M. Hubert GAUTRAIS : La question est de défendre la démocratie.

M. le Maire : Je ne pense pas que nous portions atteinte à la démocratie. Aujourd'hui, nous n'avons qu'une personne, et j'avais mis six ou sept chaises !

M. Gilles RIEFENSTAHL : Pour ce qui est de l'accès, je pense que la Mairie est ouverte. Nous l'avons vu dans d'autres débats déjà, qu'il n'y avait que très peu de personnes. Par rapport aux potentielles 2000 personnes pouvant venir ici, quand tu avais 12 ou 13 personnes, c'était le bout du monde ! Il ne faut donc pas t'imaginer que, parce que nous le ferions en audio, il y aurait tout le monde avec son casque en train d'écouter le Conseil.

M. Hubert GAUTRAIS : Je ne suis pas sur l'audio, je suis toujours sur le papier. Je trouve que le papier est accessible directement.

M. le Maire : Oui, c'est accessible directement, mais aujourd'hui, c'est coûteux aussi, et cela a un impact négatif sur notre environnement. Et tout le monde peut venir à la Mairie ! Je ne dis pas que le PV sera imprimé à la minute, mais en tout cas, ils prendront la demande, ils le reproduiront, et ils le confieront à la personne. Il n'y a pas de souci.

M. Jean-François MACÉ : En amont d'un conseil municipal, les Macériens sont-ils informés des points qui sont abordés ? Nous avons, dans la mandature précédente, la feuille mensuelle qui diffusait ces points. Elle n'existe plus. Est-ce fait d'une autre façon ? Je ne connais pas tous les outils de communication en place dorénavant.

M. le Maire : Nous publions l'affichage sur le panneau, ici. L'affichage est fait en mairie au moment de l'envoi. Il est vrai qu'en termes de communication, nous avons tout de même un certain nombre de perturbations. À un moment donné, nous avons eu l'annonce du Conseil sur CityAll et là, nous allons pouvoir reprendre puisque, maintenant, nous avons stabilisé notre situation. Nous allons donc pouvoir reprendre l'exercice de les diffuser *via* CityAll, *via* Facebook et sur le site de la Ville.

M. Jean-François MACÉ : En diffusant la date et les points abordés, cela suscite aussi l'intérêt de nos citoyens.

M. le Maire : Peut-être.

Mme Nadège SALMON : Il faut bien rappeler que c'est accessible à tous parce que je ne suis pas sûre que l'ensemble de la population le sache.

Mme Catherine TOUDIC-MOUSSARD : Je suis d'accord.

Mme Nadège SALMON : Certaines personnes pensent que ce n'est pas accessible, et je pense qu'il serait bien de le rappeler régulièrement dans *le Macérien*.

M. le Maire : Très bien. Nous prenons ces remarques. Y en a-t-il d'autres ? S'il n'y en a pas, je vais passer aux questions. Vous nous en avez envoyé trois.

La première est la suivante :

« La charte de l'urbanisme proposée au Conseil municipal le 29 septembre 2021, inspirée par la dynamique de la Ville du Rheu est marquée par l'histoire récente de l'urbanisme dans notre commune. Nous avons proposé au Conseil municipal la création d'une commission d'urbanisme élargie composée des différents acteurs intéressés par ce domaine. Monsieur le Maire rejoint notre proposition – mes propos

sont repris – “ Nous pouvons effectivement aussi, dans certains cas, élargir nos commissions pour avoir un peu plus de transversalité et un regard un peu élargi, avec les contraintes des uns et des autres. Maintenant, cela ne peut pas se faire dans le cadre de la Commission, celle-ci étant fermée à ses membres. Cela peut se faire dans le cadre d'un comité consultatif ou d'un comité de pilotage qui pourrait être mis en place ”. *Cinq mois après, où en sommes-nous de cette déclaration d'intention ».*

Vous m'excuserez, mais en préalable, il me faut vous dire qu'au départ, je n'ai pas compris la question et à quoi vous vous référiez. Nous parlions de dynamique de ville du Rheu, d'une charte d'urbanisme. Heureusement que nous avons des PV. J'ai donc repris le PV de septembre 2021, et c'est là que j'ai trouvé le point dont il était question puisqu'il s'agissait de la charte de gouvernance dans l'évolution du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et des échanges qui en ont découlé. Pour répondre à la question, cinq mois après, nous nous rencontrerons demain soir pour discuter de l'urbanisation de la Commune avec toutes les Macériennes et tous les Macériens qui auront pu se libérer et qui se sentent concernés. Je pense donc qu'il y a une très belle avancée. Il fallait juste nous donner le temps d'organiser les choses, et demain sera la première. J'espère que les Macériens se déplaceront. Maintenant, nous en reparlerons après.

La deuxième question est la suivante :

« Plusieurs élus et maires d'Ille-et-Vilaine ont déjà parrainé une ou un candidat pour les élections présidentielles, et vous, Monsieur GORIAUX, qui avez-vous l'intention de parrainer ? »

Ce dispositif remonte à 1975. L'objectif était d'éviter des candidatures trop nombreuses à l'élection présidentielle, et d'écarter les candidatures fantaisistes. On pourrait, certes, se poser la question de ce qu'est une candidature fantaisiste, me direz-vous. Je n'ai pas la compétence pour le faire, mais le Conseil constitutionnel ne retient en tout cas pas pour le second tour les candidatures n'ayant pas atteint 5 %. En 2017, 11 candidats se présentaient au premier tour de l'élection présidentielle, et 7 n'ont pas obtenu 5 %. En 2012, 10 candidats se présentaient au premier tour, et 5 n'ont pas obtenu les 5 %. En 2007, 12 candidats se présentaient, et 8 n'obtenaient pas les 5 %. En 2002, c'était 16 candidats et 9 qui n'obtenaient pas les 5 %. Vous avouerez donc que l'objectif n'est pas forcément atteint. Lorsque j'ai fait le choix de me présenter à l'élection municipale, nous avons constitué un groupe sans nous soucier des appartenances politiques des uns et des autres. Nous avons demandé à la Préfecture de qualifier notre liste « sans étiquette ». Pourtant, nous avons été classés comme « divers gauche », vraisemblablement au regard de mon appartenance pendant quelques années à la section PS du Canton de Hédé, et je sais fort bien que tout le monde ne se reconnaît pas sous cet étiquetage, ce qui est bien normal. Le vote est un acte personnel, confidentiel et volontaire. Chacun, lorsqu'il est amené à le faire, le fait en son âme et conscience, sans se laisser influencer par qui que ce soit. Jamais je ne porterai mon choix sur un candidat qui ne me convient pas, quand bien même, d'ailleurs, il appartiendrait à ma propre famille politique. C'est personnel. Ensuite, lorsque j'émetts un vote, il doit rester confidentiel. Accepteriez-vous, les uns et les autres, que l'on dévoile votre vote aux prochaines élections présidentielles ? Enfin, il s'agit d'un acte volontaire. Vous voulez ou vous ne voulez pas voter. Ce qui m'a motivé, en me présentant aux élections municipales, c'était de servir et de défendre les intérêts de ma Commune, et plus largement celui de mon territoire intercommunal. Je n'ai pas été élu par les Macériennes et les Macériens pour pouvoir offrir mon parrainage à un potentiel candidat à la présidence de la République. Quoi que l'on fasse, et quelle que soit la manière de le faire, nous ouvrons la porte à la critique. Porter mon parrainage sur un candidat, quel qu'il soit, ouvrira de larges discussions et créera des clivages alors même que je n'aspire qu'à un climat paisible dans ma commune. Quand bien même chacun se laisse entendre dire que ce parrainage n'est pas un soutien, je serais curieux de savoir ce qu'en pensent les 20 000 habitants de Voiron aujourd'hui après que son maire a décidé de parrainer Éric Zemmour, précisant que « parrainage » n'équivaut pas à « soutien ». Faut-il rappeler l'étymologie du mot « parrain » ? Le parrain est celui qui porte l'enfant sur les fonts baptismaux, qui présente l'enfant à Dieu, c'est le père spirituel de l'enfant. Je ne suis le père spirituel de personne. Je ne parrainerai donc personne, n'en déplaise à mes détracteurs. Alors, vous pourrez bien dire que je manque de courage, j'en ai en tout cas suffisamment pour continuer à gérer ma commune

La troisième question concerne l'abribus des graviers et est la suivante :

« Les élèves ont repris le chemin de l'école depuis six mois, quand est prévue l'installation de l'abribus ? »

Il aurait dû être posé en février 2022. Gilles, veux-tu répondre ?

M. Gilles RIEFENSTAHL : Le matériel est là, ce qui est déjà bien. Il est arrivé au mois de janvier dernier. Je ne vais pas vous rappeler la pénurie de matériaux, etc., et, logiquement, les travaux devaient se faire à partir du 15 février dernier. Cela ne s'est pas fait. Là, nous avons interrogé JCDecaux qui nous a dit que cela devrait se faire dans la semaine à venir ou début mars prochain. C'est tout ce que je peux vous dire. J'en suis navré, croyez-moi, parce que EUROVIA avait fait un bon travail. Tout est en place pour recevoir cet abri, et le temps me paraît excessivement long. Les services ont mis la pression qu'il fallait, mais malheureusement, cela n'a pas suffi.

M Ewen LE NOAC'H : Quand la voirie a-t-elle été faite ? Je ne me rappelle pas.

M. le Maire : C'était juste après l'été, avant la rentrée scolaire.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Nous espérons effectivement que tout allait s'enchaîner, en sachant qu'il y a également des subventions en attente. Nous croisons les doigts.

M. le Maire : J'avais l'information selon laquelle c'était vendredi dernier qu'ils l'avaient reçu chez JCDecaux.

M. Gilles RIEFENSTAHL : Oui.

M. le Maire : Ils l'avaient depuis vendredi dernier, et la personne en charge des travaux est en vacances cette semaine. Nous sommes donc obligés d'attendre son retour de vacances pour la planification des travaux, mais c'est imminent.

Sur cette question, je clos la séance parce que je n'ai plus d'autres questions. Sur ces trois points, il n'y a pas de réponse à apporter autre que celles que j'apporte moi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 heures 09.

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Patrice GUERIN



Le Maire,

Monsieur Pascal GORIAUX

